



Atlas DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE



Résultats des inventaires et diagnostic écologique - Commune de Mâron



Atlas de Biodiversité Communale et Intercommunale de Châteauroux Métropole

- Commune de Mâron –

Organismes	Biotope, Indre Nature et CPIE Brenne-Berry
Date de publication	Avril 2023
Financements	Châteauroux Métropole, Office Français pour la Biodiversité
Localisation	Région Centre-Val de Loire, Département de l'Indre
Référence bibliographique	DHELLEMME A., DOYEN L., LETERME F., MARTIN B., ROUSSEL E., 2023. Résultats des inventaires et diagnostic écologiques de la commune de Mâron. Atlas de la Biodiversité Communale et Intercommunale de Châteauroux Métropole. Biotope et Indre Nature, 109 p.
Crédits photographiques	Antonin DHELLEMME, Franck LETERME et Basile MARTIN, sauf mention du contraire

Remerciements

Biotope, Indre Nature ainsi que le CPIE Brenne-Berry remercient chaleureusement leurs partenaires ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la réalisation des inventaires, et en particulier les bénévoles : BEAUMONT Jacqueline, BOUÉ Claudine, DE LA FAIRE Guillaume, DEZECOT Gilles, GIBAN Martine, JÉGO Killian, LIGOUT Thibault, LUCBERT Jacques, NOURISSAT Anita, PRÉVOST Michel, SALMON Tanguy et TOUSSAINT Christian.

Table des matières

1	Préambule	1
2	Méthodologie générale de travail	2
3	Définition des sites à inventorier	2
4	Présentation de la commune	4
4.1	Contexte administratif.....	4
4.2	Occupation du sol.....	4
4.3	Réservoirs biologiques.....	5
5	Résultats globaux des inventaires et évolution de la connaissance	8
6	Inventaires des habitats naturels et de la flore.....	10
6.1	Habitats naturels	10
6.1.1	Habitats patrimoniaux.....	16
6.1.2	Zoom sur quelques habitats patrimoniaux représentatifs de la commune	17
6.2	Bilan des prospections réalisées pour la flore.....	19
6.2.1	Flore indigène patrimoniale	19
6.2.2	Espèces végétales exotiques envahissantes.....	20
6.2.3	Synthèse des enjeux pour la flore	20
7	Inventaires de la faune	22
7.1	Insectes.....	22
7.1.1	Résultats de prospection.....	22
7.1.2	Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux.....	22
7.1.3	Cortèges d'espèces / habitats d'espèces	24
7.1.4	Synthèse des expertises liées aux insectes	26
7.2	Amphibiens.....	27
7.2.1	Résultats de prospection.....	27
7.2.2	Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux.....	27
7.2.3	Cortèges d'espèces / habitats d'espèces	29
7.2.4	Synthèse des expertises liées aux amphibiens.....	30
7.3	Reptiles.....	30
7.3.1	Résultats de prospection.....	30
7.3.2	Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux.....	30
7.3.3	Cortèges d'espèces / habitats d'espèces	32
7.3.4	Synthèse des expertises liées aux reptiles	33
7.4	Oiseaux	34
7.4.1	Résultats de prospection.....	34
7.4.2	Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux.....	34

7.4.3	Cortèges d'espèces / habitats d'espèces	39
7.4.4	Synthèse des expertises liées aux oiseaux	41
7.5	Mammifères (hors chiroptères)	42
7.5.1	Résultats de prospection	42
7.5.2	Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux.....	42
7.5.3	Cortèges d'espèces / habitats d'espèces	43
7.5.4	Synthèse des expertises liées aux mammifères	44
7.6	Chiroptères	45
7.6.1	Résultats de prospection	45
7.6.2	Espèces patrimoniales et/ou protégées et leurs enjeux.....	45
7.6.3	Cortèges d'espèces / habitats d'espèces	47
7.6.4	Synthèse des expertises liées aux chiroptères	48
8	Fonctionnalités écologiques.....	50
9	Résultats sur les sites définis pour les inventaires	51
9.1.1	Bois communal nord.....	61
9.1.2	Mare communale Piou et bois	65
9.1.3	Mare communale centre + réseau mares + bois.....	69
9.1.4	Mares communales Villemongin + prairie communale.....	74
9.1.5	Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires	78
9.1.6	Bois Rezay.....	82
10	Synthèse des enjeux écologiques.....	51
11	Annexes	86
11.1	Flore.....	86
11.2	Faune	96
11.2.1	Insectes.....	97
11.2.2	Amphibiens.....	100
11.2.3	Reptiles	100
11.2.4	Oiseaux en période de nidification.....	101
11.2.5	Mammifères (hors chiroptères)	105
11.2.6	Chiroptères	106

Liste des tableaux

Tableau 1 : Justification des sites sélectionnés.....	4
Tableau 2 : Synthèse des habitats naturels sur la commune et identification des habitats humides..	16
Tableau 3 : Espèces de flore patrimoniales observées sur la commune :	19
Tableau 4 : Espèce invasive de flore sur la commune.....	20

Tableau 5 : Insectes patrimoniaux et/ou réglementés	22
Tableau 6 : Amphibiens patrimoniaux et/ou réglementés	27
Tableau 7 : Reptiles patrimoniaux et/ou réglementés.....	31
Tableau 8 : Espèces d’oiseaux patrimoniales observées en période de reproduction	34
Tableau 9 : Répartition des espèces d’oiseaux par cortèges	39
Tableau 10 : Mammifères patrimoniaux et/ou réglementés.....	42
Tableau 11 : Espèces de chiroptères remarquables observées	45
Tableau 12 : Cortèges et affinités de gîtes des espèces de chauves-souris présentes sur la commune.	47

Tables des cartes

Carte 1 : Localisation des zones à prospecter pour l’Atlas de Biodiversité Communal de Châteauroux Métropole.....	3
Carte 2 : Cartographie des occupations du sol de la commune de Mâron	6
Carte 3 : Localisation des réservoirs de biodiversité de la commune de Mâron	7
Carte 4 : Répartition géographique de l’ensemble des données d’inventaires sur la commune.....	9
Carte 5 : Cartographie des habitats au niveau à l’échelle de la commune	12
Carte 6 : Cartographie des espèces de flore protégées, patrimoniales et envahissantes sur la commune.....	21
Carte 7 : Cartographie des chiroptères recensés sur la commune.	49
Carte 21 : Synthèse des enjeux écologiques de la commune	53
Carte 9 : Cartographie des habitats au niveau du site « Bois communal nord »	63
Carte 10 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Bois communal nord »	64
Carte 11 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Mare communale Piou et bois »	67
Carte 12 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Mare communale Piou et bois ».....	68
Carte 13 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Mare communale centre + réseau mares + bois ».....	72
Carte 14 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Mare communale centre + réseau mares + bois »	73
Carte 15 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Mares communales Villemongin + prairie communale »	76
Carte 16 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Mares communales Villemongin + prairie communale »	77
Carte 17 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires ».....	80
Carte 18 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires ».....	81
Carte 19 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Bois Rezay »	84
Carte 20 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Bois Rezay »	85

1 Préambule

Un Atlas de Biodiversité Communale (ABC) est un inventaire participatif des espèces de faune et de flore ainsi que des habitats sur une commune. Dans un premier temps, il vise à améliorer la connaissance de ces derniers sur le territoire. Il constitue un outil d'information pour les habitants, leur permettant de mieux connaître la biodiversité qui les entoure. L'ABC a également pour objectif de sensibiliser et d'informer des enjeux de sa préservation. Enfin, il a pour but de proposer des axes de mise en œuvre d'une gestion écologique, en accompagnant les communes dans la prise en compte de la biodiversité dans leur politique d'aménagement.

Cet atlas est constitué de 3 rapports :

- « Etude bibliographique » : fait état des données bibliographiques et du contexte environnemental dans lequel prend place cet atlas ;
- « Diagnostic » : présente les méthodes et résultats des inventaires de terrains sur les zones prospectées ;
- « Plan d'action » : regroupe les préconisations de gestion et d'actions favorables à la biodiversité.

Ce rapport constitue la partie « Diagnostic » de l'Atlas. Les espèces patrimoniales présentes au sein de l'étude bibliographique n'ayant pas été observées lors des prospections sur la commune, mais étant jugées présentes au vu des habitats présents de cette dernière, seront prises en compte dans la conclusion pour chaque groupe d'espèces puis dans les propositions de gestion de ce document.

Cette étude et ses résultats ne peuvent en aucun cas être considérés comme exhaustifs.
Cette étude ne dispense pas d'études complémentaires en cas de projets d'aménagement spécifiques.

2 Méthodologie générale de travail

La méthodologie générale est présentée au sein du rapport général pour l'agglomération de Châteauroux. Elle comprend :

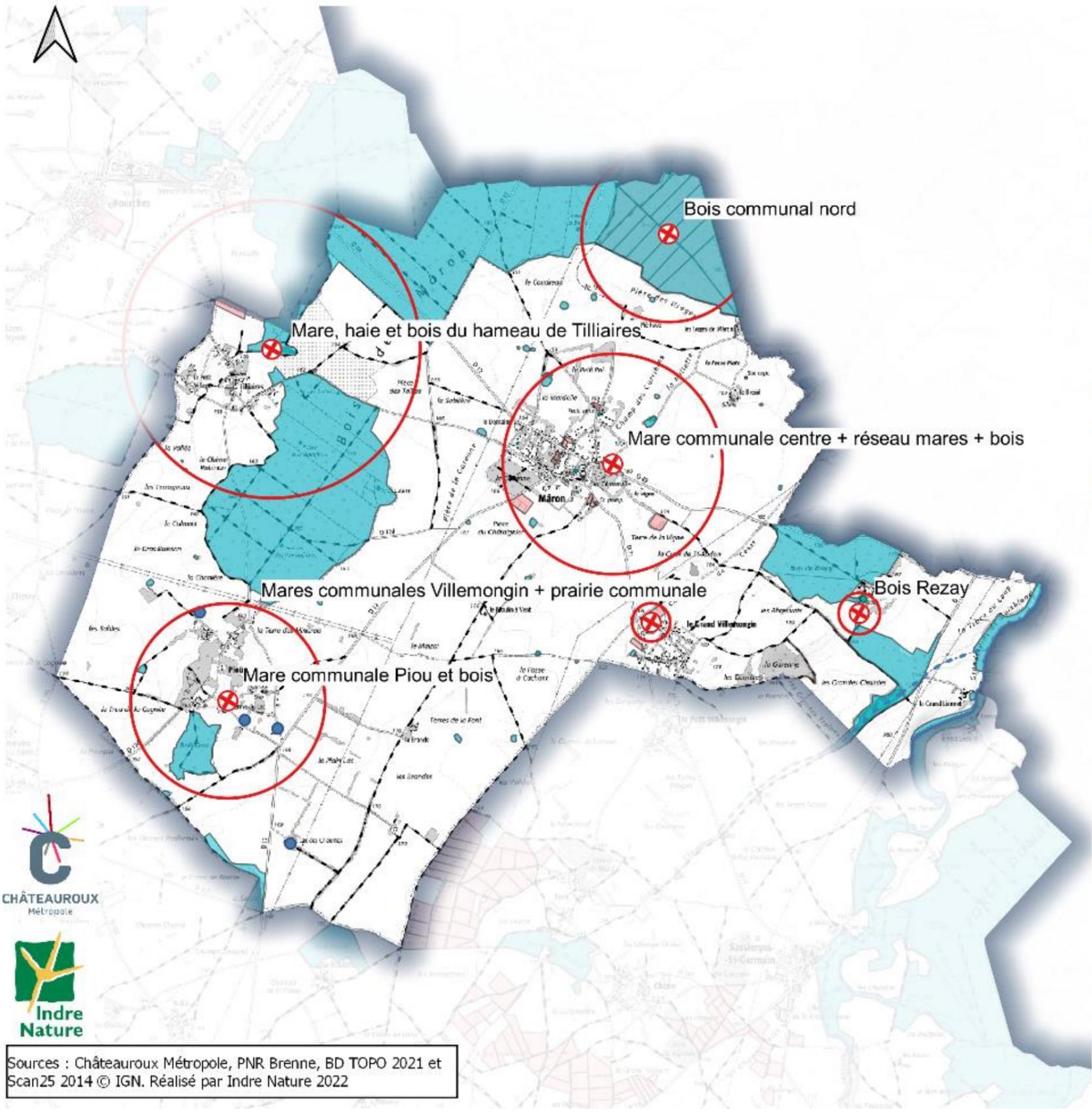
- Les différentes équipes de travail ;
- Les ressources consultées ;
- Les méthodologies des inventaires réalisés ;
- La méthode d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux.

3 Définition des sites à inventorier

Après la phase de bibliographie, il a été validé en COPIL de sélectionner des zones à prospecter représentatives de la commune pour y faire des inventaires précis.

Les critères de sélection des zones à prospecter sont multiples : les grands types d'occupation du sol, les terrains communaux, les mailles sans donnée, l'ancienneté des données, les réservoirs biologiques et corridors diffus, et éventuellement les zones classées N dans le zonage du PLUi.

Cette liste n'est pas hiérarchisée. L'analyse des critères a été réalisée au cas par cas en concertation selon l'agencement géographique des données et des réservoirs biologiques afin d'optimiser la plus-value des inventaires de terrain. Il en résulte une liste de 6 sites à inventorier.



Localisation des zones à prospecter pour l'ABC Châteauroux Métropole
Commune de Mâron (36120)

Légende

- Réservoirs biologiques MTD**
- Boisements et mardelles de la Champagne Berrichonne
 - Foncier collectivités
 - Mares
- Tronçons**
- - - Chemins et sentiers
- Cours d'eau**
- - - Intermittent
 - Permanent
- Zone centrale de prospection tous groupes
- Zone élargie de prospection faune



Sources : Châteauroux Métropole, PNR Brenne, BD TOPO 2021 et Scan25 2014 © IGN. Réalisé par Indre Nature 2022



Carte 1 : Localisation des zones à prospecter pour l'Atlas de Biodiversité Communal de Châteauroux Métropole

Le tableau suivant justifie la raison pour laquelle les sites ont été choisis.

Tableau 1 : Justification des sites sélectionnés

Nom site	Commune	Justification
Bois communal nord	Mâron	Maille sans données pour la flore, les oiseaux, coléoptères, lépidoptères, orthoptères, mammifères et reptiles
Mare communale Piou et bois		Maille sans données ou données anciennes, proche réservoir biologique Bois, terrain communal, plusieurs mares autour
Mare communale centre + réseau mares + bois		Maille sans données ou données anciennes amphibiens, orthoptères
Mares communales Villemongin + prairie communale		Terrains communaux, maille sans données chiroptères, amphibiens, reptiles, coléoptères, odonates, orthoptères
Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires		Mare avec données amphibiens, orthoptères, odonates anciennes, proche bois, manque données coléoptères lépidoptères, chiroptères, haie à préserver
Bois Rezay		Mettre à jour données dans réservoir bois et mardelles Champagne berrichonne, maille sans données, proche d'une haie à préserver identifiée dans PLUi

4 Présentation de la commune

4.1 Contexte administratif

La Commune de Mâron est située à l'est du département de l'Indre (36). Elle possède une superficie totale de 2 819 hectares.

La densité de population est d'environ 28 habitants / km²

Le contexte physique a été traité à l'échelle intercommunale. Les informations sont à retrouver dans la synthèse bibliographique faite par commune.

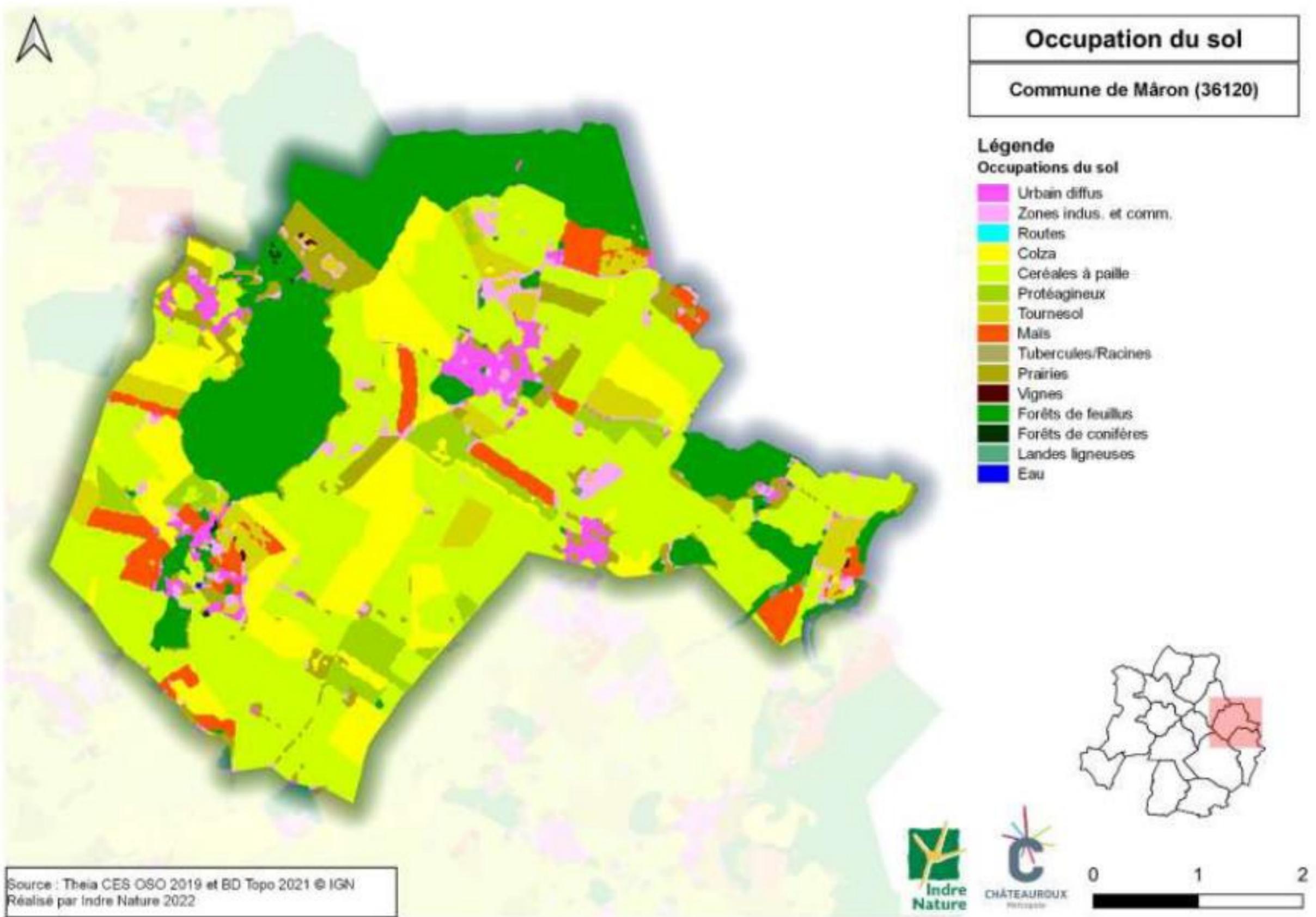
4.2 Occupation du sol

L'analyse de l'occupation du sol de l'agglomération a été réalisée à partir de différentes sources : la BD Topo 2021 © IGN, le Registre Parcellaire Graphique 2020 et aux données 2019 du Centre d'Expertise Scientifique « CES Occupation des sols » (OSO) du département de l'Indre. Elle permet d'approcher la surface des différents types d'occupation du sol de l'agglomération.

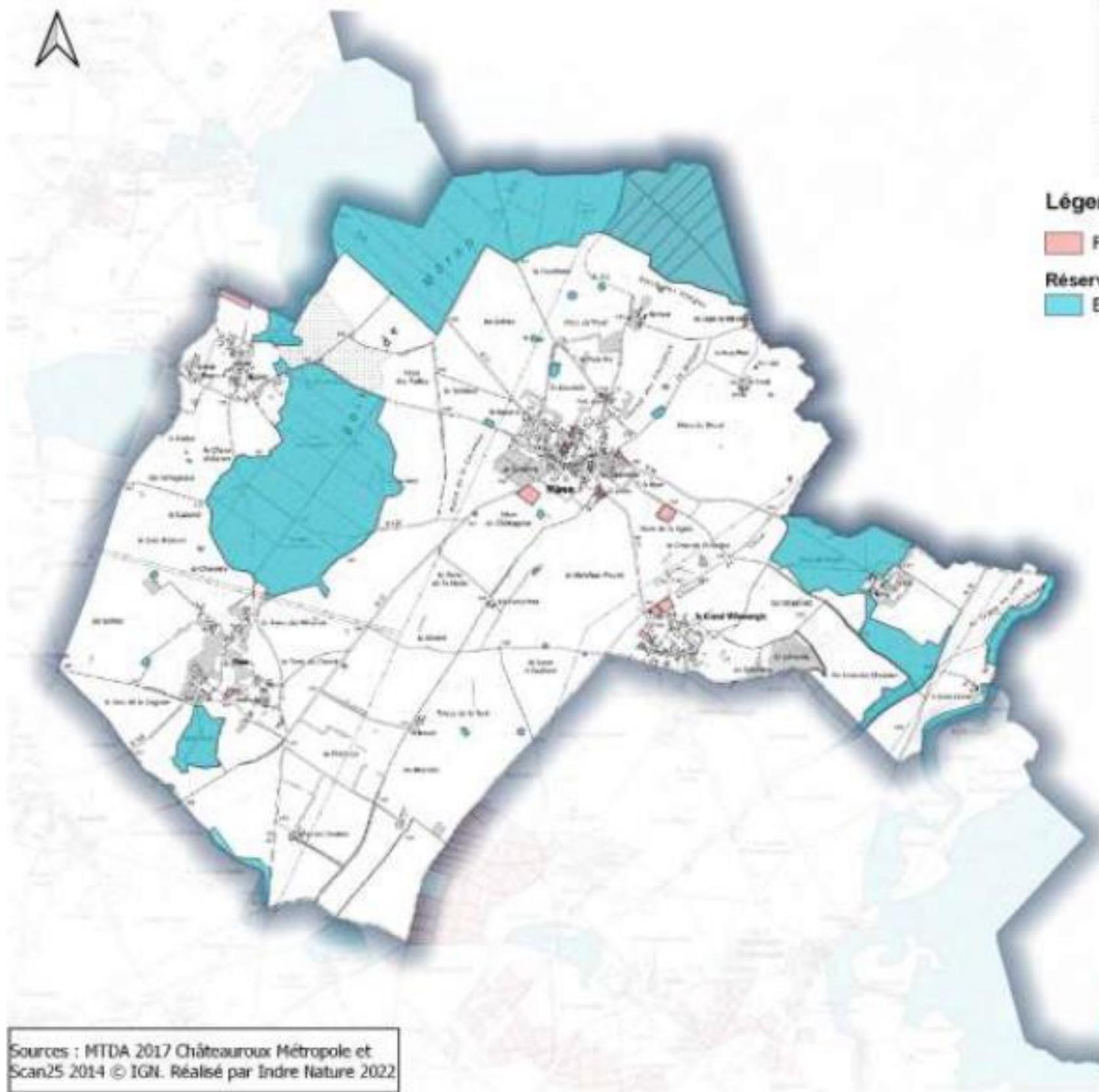
Elle est donc découpée en 8 grands secteurs : Les tissus urbain diffus, zones industrielles et commerciales, routes, prairies, landes, cultures, forêts et zones en eau (cours d'eau, mares, étangs...). On notera une large dominance des milieux cultivés et boisés, avec un tissu urbain réparti de manière éparse sur l'ensemble de la commune. Le bois situé au nord représente la majorité des habitats boisés à l'échelle de la commune.

4.3 Réservoirs biologiques

Située au nord de l'agglomération de Châteauroux Métropole, la commune de Mâron possède 1 réservoir biologique : les boisements et mardelles de la Champagne Berrichone. Ce réservoir est réparti de manière éparse au sein de la commune, bien qu'il soit principalement représenté par les boisements nord et ouest de Mâron.



Carte 2 : Cartographie des occupations du sol de la commune de Mâron

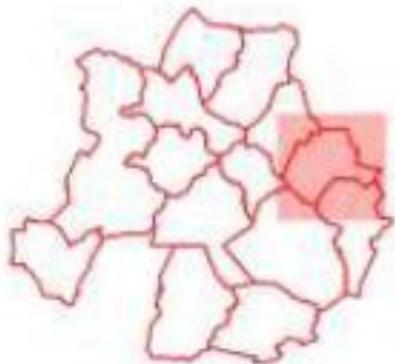


**Localisation des
réservoirs de biodiversité de
Châteauroux Métropole**

Commune de Mâron (36120)

Légende

- Foncier collectivités
- Réservoirs biologiques MTDA**
- Boisements et mardelles de la Champagne Berrichonne



Sources : MTDA 2017 Châteauroux Métropole et Scan25 2014 © IGN. Réalisé par Indre Nature 2022

Carte 3 : Localisation des réservoirs de biodiversité de la commune de Mâron

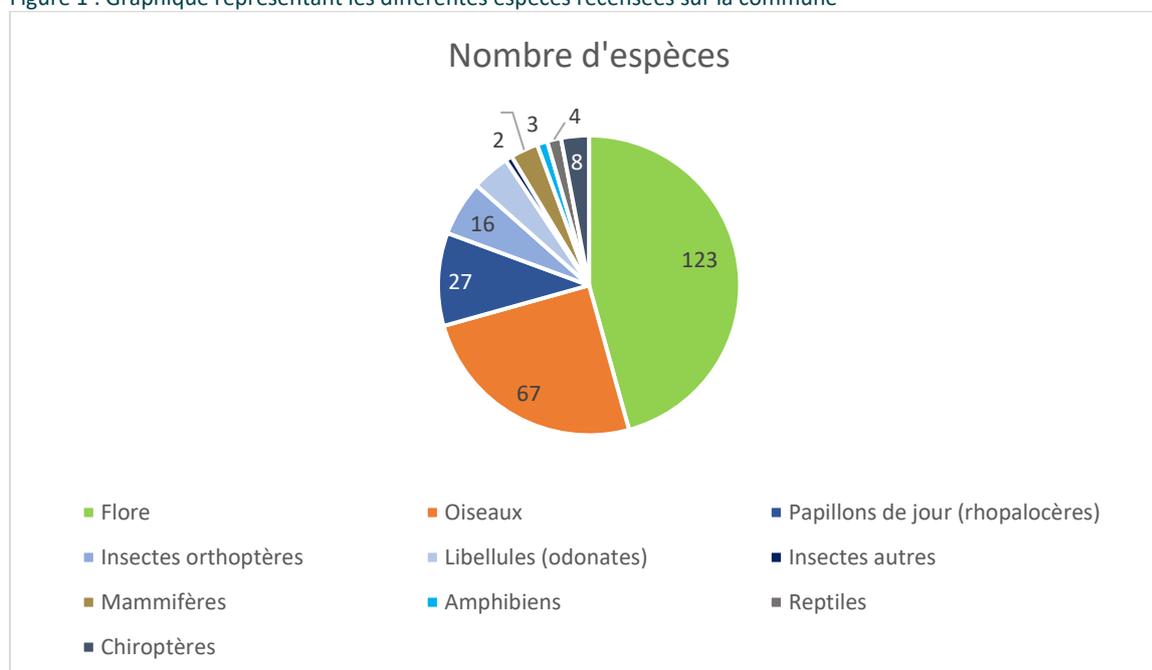
5 Résultats globaux des inventaires et évolution de la connaissance

Grâce aux données bibliographiques combinées avec les données récoltées par l'association Indre Nature et le bureau d'étude Biotope, nous disposons désormais de 1 129 données naturalistes sur la commune. Sur la période de l'ABC, depuis le début du printemps 2022, 629 ont été réalisées lors des inventaires par Biotope. Aucune donnée n'a été relevée par le réseau participatif.

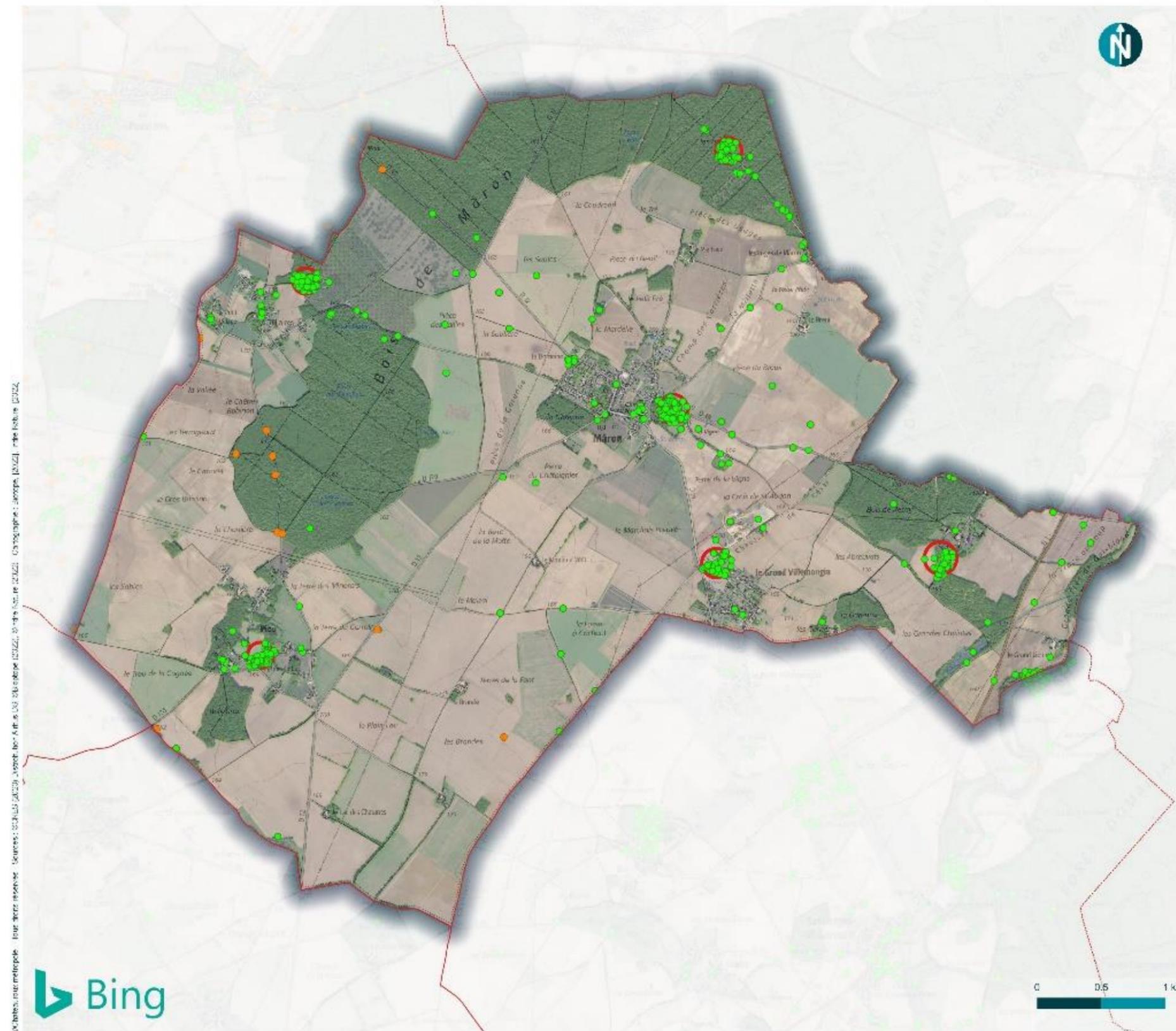
Avant de réaliser ces inventaires, nous disposions de 500 données naturalistes depuis 2007. Le nombre de données de ces quinze dernières années ayant augmenté de près de 125% grâce aux observations de terrains réalisées dans le cadre de cet ABC, nous pouvons considérer que l'apport en connaissances naturalistes sur la commune est extrêmement fort.

273 espèces ont été ainsi recensées lors de ces inventaires, elles se répartissent comme suit :

Figure 1 : Graphique représentant les différentes espèces recensées sur la commune



L'ensemble de ces espèces ont été observées par Biotope.



Cartographie de l'ensemble des données récoltées sur la commune

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de Chateauroux

Légende

- Commune
- Secteurs étudiés
- Données récoltées en 2022
- Données issues de la bibliographie



Carte 4 : Répartition géographique de l'ensemble des données d'inventaires sur la commune

On constate que l'ensemble des différentes zones représentatives de la commune ont fait l'objet d'inventaires. Bien sûr, les zones prospectées dans le cadre de ABC restent cependant plus riches en données du fait qu'elles aient fait l'objet d'inventaires terrains plus poussés.

6 Inventaires des habitats naturels et de la flore

6.1 Habitats naturels

Au sein de la commune, 10 classes d'habitats ont été identifiées sur les 5 sites. Ils se catégorisent selon la liste suivante :

- Les milieux aquatiques et humides :
 - Milieu aquatique
 - Végétations herbacées humides ou mésohygrophiles

- Les milieux boisés :
 - Boisements mésophiles ou secs
 - Fourrés humides
 - Fourrés mésophiles ou secs, landes hautes
 - Haies

- Les milieux ouverts humides :
 - Végétations herbacées mésophiles ou sèches
 - Grandes cultures

- Les milieux anthropisés :
 - Espaces fortement anthropiques ou cultivés
 - Espaces totalement artificialisées

La plupart des sites sont des mares communales bordées de bois et de prairies mésohygrophiles.

La Mare communale centre se compose d'un point d'eau peu végétalisée bordée de pelouses anthropiques pauvres en espèces. Un jeune bois est inventorié au sud du site. Ce bois renferme une prairie mésohygrophile où évoluent des plantes prairiales de fauche.

La Mare communale, Piou et bois est constitué de deux mares dont une est en cours d'atterrissement et l'autre, entretenue par la commune (bordée d'une pelouse). Les parcelles autour du point d'eau sont des cultures conventionnelles et des prairies de fauches. Au nord de la mare, est retrouvée une lande à genêts avoisinant une prairie mésohygrophiles peu exploitées. Des haies sont les seuls éléments arborés du site.

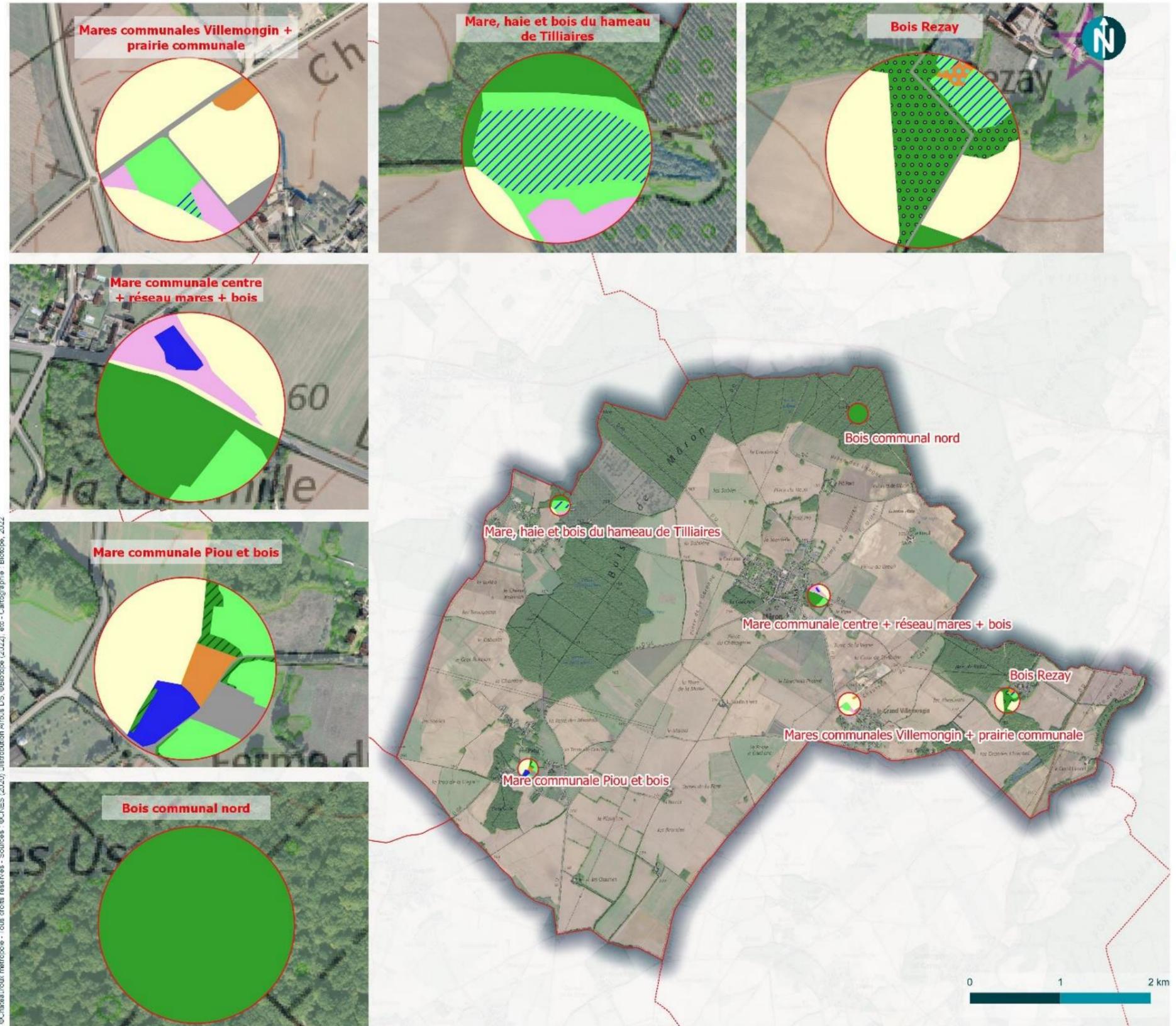
Le bois communal se compose d'essences typiques des chênaies acides. Au regard de l'ancienneté du peuplement, la strate arborée se structure de vieux chênes pédonculés d'une vingtaine de mètres. Le troué forestier vont abriter de jeunes Charmes et de Frênes élevés. La strate herbacée est peu diversifiée ; la ronce commune est l'espèce dominante. Alors que **le bois de Rezay** révèle une codominance de Chênes pédonculés et de Frênes élevés. Cette composition exprime les conditions plus hydriques que le site précédent. Il

s'ajoute une strate arbustive de lisière à Noisetier commun et une plantation de résineux (Sapin de Douglas). Cette parcelle forestière se retrouve entourée de champs cultivés et d'une parcelle dominée par une végétation type cariçaie et une saulaie arbustive. Celles-ci indiquent l'ancienne présence du point d'eau.

Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires correspond à une ancienne mare où la végétation à roselière haute domine l'aire d'échantillonnage. Elle s'accompagne d'une jeune saulaie blanche et d'autres espèces patrimoniales ; indiquant une fermeture de ce milieu. Cet ancien point d'eau avoisine un bois mésophile type Chênaie-Frênaie mésophile, des prairies, des pelouses mésophiles ainsi qu'un verger de Noisetier. Ces éléments longent une parcelle agricole au sud du site. Dans cette zone, évolue une flore spontanée commensale des cultures.

Enfin **le site Mares communales Villemongin + prairie communal** montre un panel d'habitats anthropiques et semi-naturels : parcelles agricoles conventionnels, fourré rudéral à Prunellier, friches calcicoles et végétation humide sur une ancienne mare et de prairies mésophiles de fauche.

Une cartographie simplifiée des habitats a été réalisée à l'échelle des sites identifiés comme bénéficiant d'inventaires plus poussés. Ces sites ont été choisis à l'issue de la synthèse bibliographique.



©Châteauroux métropole - Tous droits réservés - Sources : ©CHIES (2020) Distribution Atlas de D.S. @Biotope (2022), etc. - Cartographie : Biotope, 2022

Cartographie des habitats naturels simplifiés

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de Chateauroux

- Légende**
- Délimitation communale
 - Secteurs étudiés
- Habitats naturels**
- Boisements mésophiles ou secs
 - Fourrés mésophiles ou secs, landes hautes
 - Fourrés humides
 - Haies
 - Végétations herbacées mésophiles ou sèches
 - Végétations herbacées humide ou mésophygrophiles
 - Milieu aquatique
 - Grandes cultures
 - Milieux fortement anthropiques ou cultivés
 - Zones totalement artificialisées

* Carte 5 : Cartographie des habitats au niveau à l'échelle de la commune



Chênaie-frênaie acidocline ancienne (Site de Bois communal Nord)



Chênaie-frênaie acidocline ancienne et ronciers (Site de Bois communal Nord)



Mare en cours d'atterrissement (Site de Mare communale Piou et bois)



Mare en cours d'atterrissement (Site de Mare communale Villemongin)



Jachère calcicole (Site de Mare communale Villemongin)



Prairie mésophile de fauche (Site de Mare communale Centre)



Mare peu végétalisée et pelouse entretenue (Site de Mare communale Centre)



Roselière haute et jeune saulaie blanche (Site de Mare, haie, bois Tilliaires)



Chênaie neutrocline rudéralisée (Site de Bois Rezay)



Prairie mésophile et lande à Genêts (Site de Mare communale Piou et bois)

6.1.1 Habitats patrimoniaux

On retrouve un total de 26 habitats différents au sein de ces végétations, dont 2 sont patrimoniaux. Un habitat patrimonial est :

- Un habitat d'intérêt communautaire au titre de la réglementation Natura 2000,
- Un habitat déterminant ZNIEFF,
- Un habitat appartenant aux catégories de menace suivantes des listes rouges régionales ou nationale : en danger critique d'extinction (CR), en danger d'extinction (EN), Vulnérable (VU) et Quasi-menacée (NT).

Tableau 2 : Synthèse des habitats naturels sur la commune et identification des habitats humides

Libellé de l'habitat naturel simplifié	Milieu associé	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	LRR	Enjeu contextualisé
Habitats ouverts, semi-ouverts									
Végétations herbacées mésophiles ou sèches	Prairie mésophile de fauche	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	38.2	E2.22	6510	Non	-	-	Moyen
	Prairie de fauche appauvrie	<i>Rumici obtusifolii - Arrhenatherenion elatioris</i>	38.2	E2.22	6510	pp	-	-	Moyen

Légende :

- Liste-tableur des habitats et espèces déterminantes en région Centre Val-de-Loire (DREAL Centre Val-de-Loire, 2018).
- Europe : statut communautaire au titre de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » de l'annexe 1 qui regroupe les habitats d'intérêt communautaire qui ont été sélectionnés selon les critères suivants : vulnérabilité dans leur aire de répartition naturelle, tendance régressive ou une aire de répartition restreinte, élément remarquable sur une aire biogéographique donnée et représentatif de la diversité écologique de l'Union européenne.
- LRR : liste rouge régionale de la Région Centre (CSRPN, 2012) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.
- H : Habitat humide ; pp : habitat pro parte, « partiellement humide » ; NH : habitat non-humide : tendance des habitats hors réglementation
- Dét. ZNIEFF : Guide des « habitats naturels déterminants ZNIEFF de la Région Centre in Gestion des milieux naturels et biodiversité (Siroit *et al.* 2008 : CBNBP, MNHN, DREAL Centre Val-de-Loire)

6.1.2 Zoom sur quelques habitats patrimoniaux représentatifs de la commune

Prairie mésophile de fauche

Code Corine Biotopes : 38.2 / Code Eunis : E2.22 / Code Natura 2000 : 6510



Prairie mésophile de fauche – Site de la mare communale centre

La prairie mésophile de fauche est caractérisée par une flore à dominance de Graminées dont le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et l'avoine dorée (*Trisetum flavescens*), puis par des plantes vivaces à fleur comme la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*) ou la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*). Au bout de plusieurs années, cette végétation peut évoluer sur un fourré à Aubépines ou une lande à Genêts si absence d'entretien.

Dans un contexte agricole, les prairies mésophiles sont vulnérables à la conversion en monoculture et à l'intensification des pratiques agricoles (pâturages, intrants etc.). Leur rôle écologique est d'entretenir un réseau de pollinisation et de ressources alimentaires pour la faune à travers le paysage agricole. Il est donc nécessaire de la préserver.

Enjeu floristique : faible

Etat de conservation : Moyen

Intérêt patrimoniale : Habitat d'intérêt communautaire

Habitat humide au sens de la réglementation Zones humides : Non

Habitat remarquable (non patrimonial) : Roselière haute et jeune saulaie blanche

Code Corine Biotopes : 44.33 / Code Eunis : G1.A1 - G1.A2 / Code Natura 2000 : 91E0*



Les roselières hautes sont des végétations pionnières des points d'eau. Ici, cette roselière à Massette à feuilles étroites s'associe avec une jeune saulaie blanche. Signe d'une transition de végétation, le Saule blanc gagnera du terrain en refermant cette roselière.

Le choix de cet habitat remarquable s'explique par la présence d'espèces peu courantes, voire vulnérables, dans la région : la Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*) et le Jonc-des-chaisiers (*Scheonoplectus lacustris*). Les espèces de zones humides sont ainsi menacées par la fermeture.

Enjeu floristique : fort

Etat de conservation : Moyen

Intérêt écologique : Fermeture vers une saulaie blanche à espèces peu courantes et vulnérables

Habitat humide au sens de la réglementation Zones humides : **Humide**

6.2 Bilan des prospections réalisées pour la flore

123 espèces de flores ont été recensées sur la commune lors des prospections en 2022. Dans cette liste, une seule espèce est patrimoniale.

Des fiches de diagnostics par site sont proposées dans la partie [Résultats sur les sites définis pour les inventaires](#). La liste complète des espèces observées est en annexe.

6.2.1 Flore indigène patrimoniale

Il n'y a qu'une seule espèce patrimoniale recensée sur la commune. Il s'agit du Trèfle aggloméré (*Trifolium glomeratum*).

Tableau 3 : Espèces de flore patrimoniales observées sur la commune :

Nom Français Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux					Nombre d'individus observés lors des inventaires	Enjeu	Source
	Europe	France	Régionale	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté			
Trèfle aggloméré <i>Trifolium glomeratum</i> L., 1753	-	-	-	-	LC	VU	DZ	RR	1 m ² recensé dans une haie à proximité du site « Bois Rezay »	Fort	Prospection de terrain 2022 (BIOTOPE)

Légende :

- Europe : statut communautaire au titre de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » qui regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) : An. II : inscrit à Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE.
- France : statut de protection. PN : Protection Nationale (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire) ; PR : Protection Régionale en région Centre Val-de-Loire (Article 1 de l'arrêté du 12 mai 1993).
- LRN : liste rouge nationale : liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France et al., 2018) : LC : préoccupation mineure.
- LRR : liste rouge régionale : liste rouge des plantes vasculaires de la région Centre (CSRPN de la région Centre, 2012) : VU : vulnérable.
- Dét. ZNIEFF : Liste- des habitats et espèces déterminantes en région Centre Val-de-Loire (DREAL Centre Val-de-Loire, 2018).
- Niveau de rareté : rareté à l'échelle de la région Centre val-de-Loire (Cordier J. & Filoche S., 2016) : RR : très rare.



Trèfle aggloméré (*Trifolium glomeratum*)
(Site Bois Rezay)



Trèfle aggloméré (*Trifolium glomeratum*)
(Site Bois Rezay)

Il s'agit d'une plante annuelle thérophyte des pelouses et coteaux secs acidophiles. L'espèce est mentionnée sur 6 communes de l'Indre dont 4 en Brenne (source : Obs'Indre). Plutôt bien implantée dans l'ouest et le sud de la France, elle est très sporadique en région Centre-Val de Loire.

D'autres espèces non patrimoniales ont été inventoriés et sont sujettes à la fermeture de leur milieu.

6.2.2 Espèces végétales exotiques envahissantes

Les espèces végétales présentent un caractère envahissant et peuvent se substituer à la végétation originelle de la région naturelle : elles sont alors qualifiées d'invasives (Muller S. (Ed.), 2004). Une seule espèce a été répertoriée.

Tableau 4 : Espèce invasive de flore sur la commune

Nom Français	Nom scientifique	Catégorie CBNBP	Localisation et dynamique	Recouvrement / effectif estimé	Source
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Invasive avérée	Au sud-ouest de la commune de Mâron	1 pied	Prospection de terrain 2022 (BIOTOPE)

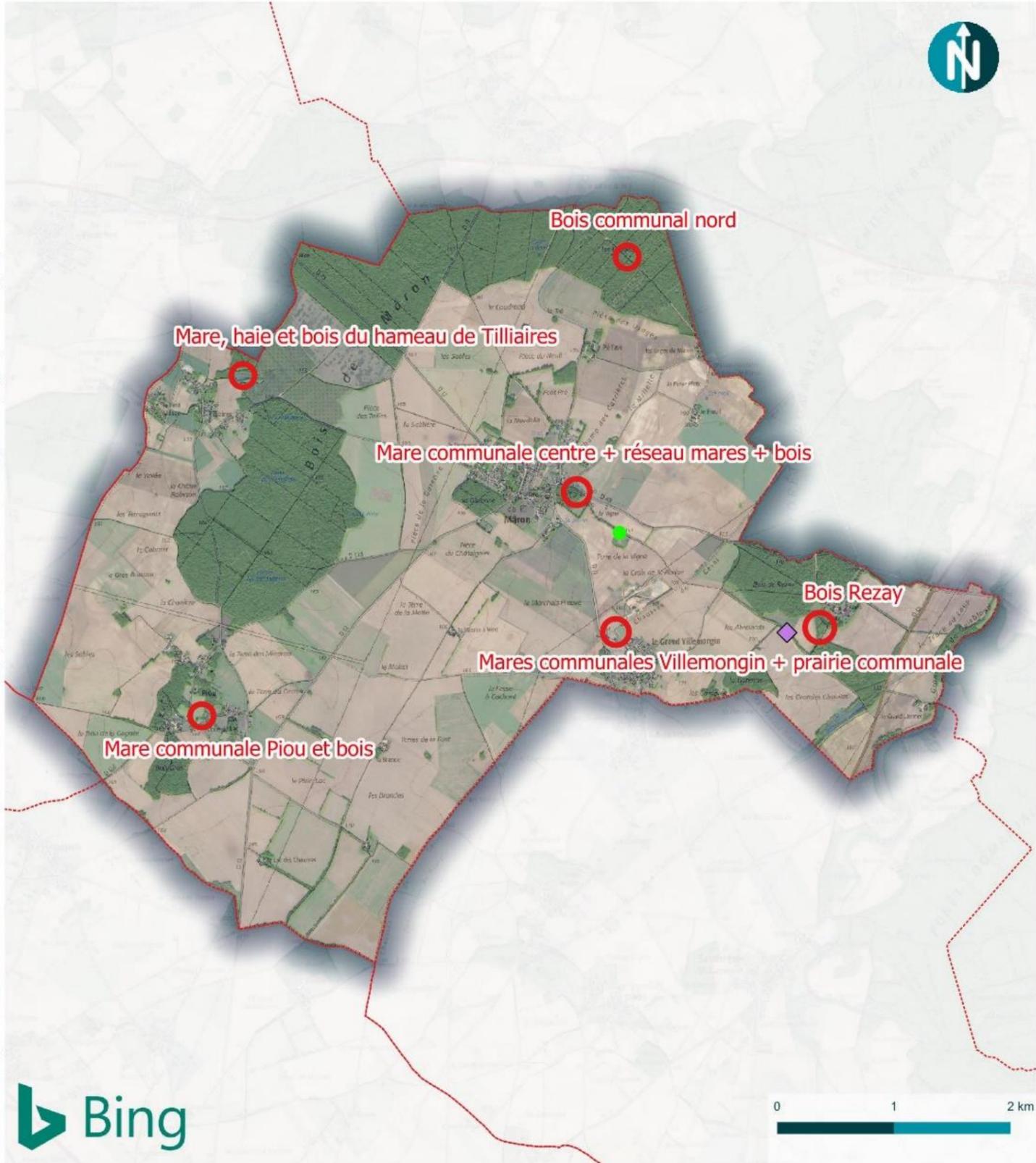
6.2.3 Synthèse des enjeux pour la flore

- Au total, 123 espèces ont été inventoriés au cours de la campagne d'échantillonnage, dont 1 est patrimoniale. Ceci s'explique par le contexte paysager et une faible diversité d'habitats. Les éléments du paysage sont essentiellement des monocultures céréalières où les habitats semi-naturels sont des prairies ou des boisements anthropogènes.
- En raison des périodes d'inventaires, 4 espèces patrimoniales mentionnées dans la bibliographie n'ont pas été observées sur la commune lors des inventaires mais sont jugées potentiellement présentes sur la commune en raison des habitats recensés sur cette dernière et des connaissances sur l'écologie de ces espèces. Elles seront prises en compte dans les préconisations de gestion de ce document.

Les enjeux floristiques sont globalement faibles à l'échelle de la commune.

Ils se concentrent principalement sur le site « Mare, haie, bois de Tilliaires » au nord-ouest de la commune qui accueille une roselière avec des espèces de zones humides menacées par la fermeture de leur habitat par la saulaie et sur la station de Trèfle aggloméré, très rare en région Centre-Val de Loire, occupant une haie à proximité du site « Bois Rezay ».

© Chateauroux métropole - Tous droits réservés - Sources : ©CNES (2020) Distribution Airbus DS, ©Biotope (2022), ©Indre Nature (2022), ©Indre Nature (2022), ©Indre Nature (2022)



CHÂTEAUX
Métropole

Cartographie des espèces de flore patrimoniale, protégées et invasives à l'échelle de la commune

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de Chateauroux

Légende

- Commune
- Secteurs étudiés

Flore patrimoniale et / ou protégée

- Trèfle aggloméré

Espèces invasives

- Renouée du Japon



Carte 6 : Cartographie des espèces de flore protégées, patrimoniales et envahissantes sur la commune

7 Inventaires de la faune

7.1 Insectes

7.1.1 Résultats de prospection

Les investigations insectes ont été portées sur les rhopalocères (papillons de jour), les orthoptères (criquet, sauterelle et mantidés) et les odonates (libellules et demoiselles). Les observations opportunistes d'espèces d'un autre groupe entomologique présentant un enjeu réglementaire ou de conservation ont également été relevés.

- 54 espèces d'insectes ont été inventoriées lors des prospections réalisées entre les mois mai et août 2022 dont :
 - 26 espèces de rhopalocères (papillons de jour), soit environ 25 % de la diversité départementale (104 espèces connues dans l'Indre) (source : Indre Nature) ;
 - 10 espèces d'odonates (libellules et demoiselles), soit environ 16,7 % de la diversité départementale (60 espèces connues dans l'Indre) (source : Indre Nature) ;
 - 17 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), soit environ 28,3 % de la diversité départementale (60 espèces connues dans l'Indre) (source : Indre Nature) ;
 - 1 espèce de coléoptères saproxylophages protégées et/ou patrimoniales.

La liste complète des espèces observées en 2022 est présentée en annexe de ce document.

7.1.2 Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeu

4 espèces d'insectes sont considérées comme patrimoniales au regard de leur statut de conservation en France et en région Centre-Val de Loire.

Tableau 5 : Insectes patrimoniaux et/ou réglementés

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Lépidoptères - Rhopalocères									
Azuré des Coronilles <i>Plebejus argyrognomon</i>	-	-	LC	LC	VU	DZ	Espèce méso-xérophile et calcicole fréquentant les prairies maigres, lisières fleuries, talus chauds secs et buissonneux, prairies mésophiles ensoleillées sur calcaire. Espèce présente sur la commune au niveau du site « Mares communales Villemongin + prairie communale » (partie sud-est de la commune) : 1 individu observé en 2022.	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Odonates									
Leste des bois <i>Lestes dryas</i>	-	-	LC	LC	VU	DZ	Espèce fréquentant les eaux stagnantes, souvent temporaires de toute nature, parfois même en milieu forestier ouvert. Espèce présente sur la commune au niveau d'une mare en cours d'assèchement au niveau du site « Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires » : 1 individu observé en 2022.	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Orthoptères									
Phanéroptère méridional <i>Phaneroptera nana</i>	-	-	LC	LC	LC	DZ	Espèce affectionnant les milieux arbustifs thermophiles, haies, lisière, friches. Espèce présente sur la commune au niveau du site « Mares communales Villemongin + prairie communale » : 2 individus observés en 2022.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Coléoptères									
Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	An. II	Art. 2	NT	-	-	DZ	Espèce de plaine affectionnant tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés. Espèce présente sur la commune au niveau du site « Mare communale Piou et bois » : 1 indice de présence observé en 2022.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Légende :

- An. II : espèces inscrites à l'annexes II de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRE : Liste rouge européenne des espèces menacées (UICN, 2012) / European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets (UICN, 2016) / European Red List of Saproxylic Beetles (UICN, 2018) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRN : Liste rouge des espèces menacées en France, chapitre papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012) & chapitre libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) / Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET E. & DEFAUT B., 2004) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge des lépidoptères de la région Centre (2013) / Liste rouge des Odonates en Centre-Val de Loire (2022) / Liste rouge des orthoptères de la région Centre (2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ : espèce appartenant à la Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF de la région Centre-Val-de-Loire (2018)



Azuré des Coronilles



Indices de présence du Grand Capricorne (trous d'émergence sur un Chêne)

7.1.3 Cortèges d'espèces / habitats d'espèces

Ces espèces sont réparties parmi plusieurs cortèges :

7.1.3.1 *Le cortège forestier*

Au sein de ce cortège, on retrouve à la fois des espèces liées préférentiellement aux boisements mais également des espèces plus spécifiquement liées aux lisières et clairières forestières. C'est au sein de ces milieux de lisières, haies, fourrés et de clairière que l'on retrouve une grande partie des espèces de ce cortège, avec notamment des espèces comme le Tircis (*Pararge aegeria*), le Citron (*Gonepteryx rhamni*), le Petit Sylvain (*Limenitis camilla*), le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*), la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*), le Leptophye ponctuée (*Leptophyes punctatissima*). Sur des milieux plus thermophiles, on retrouve le Phanéroptère méridional (*Phaneroptera nana*).

Enfin, au niveau des secteurs présentant des chênes mûres isolés ou non, on retrouve une espèce saproxylophage d'intérêt : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

7.1.3.2 *Le cortège prairial*

Un certain nombre d'espèces prairiales sont également présentes, comme le Procris (*Coenonympha pamphilus*), le Demi-deuil (*Melanargia galathea*), le Criquet mélodieux (*Gomphocerippus biguttulus*) et le Grillon champêtre (*Gryllus campestris*). On peut également citer en périphérie de ce cortège des espèces thermophiles comme l'Azuré des Coronilles (*Plebejus argyrognomon*), le Flambé (*Iphiclides podalirius*) et les Œdipodes turquoise (*Œdipoda caerulescens*) et automnale (*Aiolopus strepens*), et des espèces ubiquistes, vivant dans des habitats très variés, comme le Vulcain (*Vanessa atalanta*), les Piérides (*Pieris napi*, *Pieris rapae*), la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*) et la Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*).

7.1.3.3 *Le cortège aquatique ou humide*

Ce cortège rassemble principalement des espèces du groupe des odonates. On notera pour rappel que le contexte dans lequel se localise l'habitat aquatique peut avoir une influence sur la présence des espèces d'odonates en fonction de leur affinité écologique.

Le cortège aquatique principal est celui des espèces d'eau stagnante, comme l'Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*), l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*). Un sous

cortège d'intérêt est également présent : celui des espèces d'eaux stagnantes temporaires, avec le Leste sauvage (*Lestes barbarus*). Une espèce du cortège des eaux courantes est également présente : le Gomphe à forceps (*Onycogomphus forcipatus*). Bien que ce type d'eau courante ne soit pas présent sur la commune, cette espèce est observée en chasse sur le secteur.

Par ailleurs, au sein des milieux humides (végétation rivulaire...), on retrouve également une espèce d'orthoptères, le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*).



Mare favorable aux odonates



Etang favorable aux odonates communs



Allée forestière favorable aux lépidoptères



Etang favorable aux odonates communs



Prairie favorable aux orthoptères et aux lépidoptères



Lisière forestière favorables aux insectes

7.1.4 Synthèse des expertises liées aux insectes

7.1.4.1 *Les rhopalocères*

26 espèces ont été inventoriées au sein des six zones prospectées sur la commune de Mâron. Aucune des espèces observées n'est protégée en France. En revanche, on notera la présence d'1 espèce patrimoniale en 2022 : l'Azuré des Coronilles. Cette espèce patrimoniale est localisée au niveau du secteur de friche prairiale aux abords du lieu-dit « le Grand Villemongin ».

A travers l'analyse bibliographique qui a synthétisé la richesse déjà connue de la commune, 1 espèce patrimoniale présente dans la bibliographie n'a pas fait l'objet d'observations directes en 2022 : Virgule (*Hesperia comma*), (source : base de données d'Indre Nature entre 2007 et 2021). Cette espèce est jugée présente sur la commune de Mâron au regard des habitats disponibles sur cette dernière et des connaissances sur l'écologie de cette espèce. Elle sera prise en compte dans les préconisations de gestion.

Ainsi, au sein de la commune de Mâron, les friches prairiales ensoleillées sur calcaire, où la Coronille se développe, présentent un fort enjeu de conservation pour les rhopalocères au regard des espèces contactées sur ce secteur.

7.1.4.2 *Les odonates*

10 espèces ont été inventoriées au sein des six zones prospectées sur la commune de Mâron. Aucune des espèces observées n'est protégée en France. En revanche, on notera la présence d'1 espèce patrimoniale en 2022 : le Leste des bois. Cette espèce patrimoniale est localisée au niveau d'une mare en lisière de boisement présentant une végétation rivulaire et s'asséchant en partie lors des températures les plus chaudes de l'été. Ce milieu présente un enjeu fort de conservation.

A travers l'analyse bibliographique qui a synthétisé la richesse déjà connue de la commune (source : base de données d'Indre Nature entre 2007 et 2021), aucune autre espèce patrimoniale n'est mentionnée sur la commune.

7.1.4.3 *Les orthoptères*

17 espèces ont été inventoriées au sein des six zones prospectées sur la commune de Mâron. Aucune des espèces observées n'est protégée en France. En revanche, on notera la présence d'1 espèce patrimoniale en 2022 ne présentant qu'un faible enjeu de conservation : le Phanéroptère méridional.

A travers l'analyse bibliographique qui a synthétisé la richesse déjà connue de la commune, 1 espèce patrimoniale présente dans la bibliographie n'a pas fait l'objet d'observations directes en 2022 : Méconème fragile (*Meconema meridionale*) (source : base de données d'Indre Nature entre 2007 et 2021). Cette espèce est jugée présente sur la commune de Mâron au regard des habitats disponibles sur cette dernière et des connaissances sur l'écologie de cette espèce. Elle sera prise en compte dans les préconisations de gestion.

7.1.4.4 *Les coléoptères saproxylophages*

Un coléoptère saproxylophage protégé et patrimonial a été mis en évidence lors des inventaires menés en 2022 sur la commune de Mâron. Il s'agit du Grand Capricorne présent au niveau de boisements de chênes mâturs d'au moins trois secteurs de la commune.

On notera par ailleurs que la base de données d'Indre Nature signale la présence d'un autre coléoptère patrimonial : le Lucane cerf-volant. Cette espèce est jugée comme pouvant être encore présente en 2022 sur la commune de Mâron au regard des habitats disponibles et des connaissances sur l'écologie de cette espèce (elle a été observée en 2023). Elle sera prise en compte dans les préconisations de gestion.

7.2 Amphibiens

7.2.1 Résultats de prospection

Au cours des prospections réalisées entre les mois de mai et de juin 2022, deux espèces d'amphibiens et un groupe d'espèces ont été contactées au sein de la commune : le Crapaud commun/épineux, le Triton palmé et le complexe des Grenouilles « vertes » (on notera que ce complexe regroupe trois espèces difficilement distinguables sur le terrain : *Pelophylax ridibundus*, *P. kl. esculetus* et *P. lessonae*). Il est toutefois probable qu'une grande partie d'entre elles correspondent à *P. kl. esculentus*. Ainsi, seul ce taxon a été retenu dans la suite de cette analyse.

Ces espèces sont protégées en France à des degrés divers (arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (NOR : TREL2034632A)).

Le nombre d'espèces d'amphibiens observées en 2022 sur la commune de Mâron représente environ 15,8 % de la diversité départementale (19 espèces connues dans l'Indre) (source : Indre Nature).

7.2.2 Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux

Les 3 taxons d'amphibiens recensés sont protégés et donc considérés comme patrimoniaux.

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce protégée et/ou patrimoniale identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés et les niveaux d'enjeux contextualisés.

Tableau 6 : Amphibiens patrimoniaux et/ou réglementés

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Crapaud commun/épineux <i>Bufo bufo/spinosus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	Espèce ubiquiste fréquente des habitats à composante boisée, des forêts jusque dans les jardins. Il se reproduit dans une grande diversité de milieux aquatiques mais il affectionne particulièrement les grands plans d'eau stagnants et permanents. Espèce se reproduisant sur la commune au niveau d'un étang sur le secteur « Mare communale	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
							Piou et bois » (partie sud-ouest de la commune) : têtards observés en 2022.		
Grenouille commune <i>Pelophylax esculentus</i> kl.	An. V	Art. 4	LC	NT	LC	-	Espèce ubiquiste très aquatique. Son habitat terrestre se limite souvent aux abords immédiats des points d'eau où elle se reproduit. Espèce présente sur la commune au niveau des étangs : têtards et 27 individus adultes ou juvéniles observés en 2022.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	Urodèle ubiquiste, il fréquente toutes sortes de milieux aquatiques, temporaires ou permanents. Ses habitats terrestres présentent souvent une composante boisée. Espèce présente sur la commune au niveau d'un étang sur le secteur « Mare communale Piou et bois » (partie sud-ouest de la commune) : 4 individus adultes observés en 2022.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Légende :

- Europe : An. II/IV/V : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV et/ou V de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- France : Protection Nationale. Espèce inscrite à l'arrêté du 08 janvier 2021 modifié fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Article 2 = protection des individus et de leurs habitats ; Article 3 = protection des individus ; Article 5 = interdiction de la mutilation des individus.
- LRE : European Red List of Amphibians (UICN, 2009) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des amphibiens de la région Centre (2012) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Centre Val de Loire (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2017).



Grenouille commune



Triton palmé

7.2.3 Cortèges d'espèces / habitats d'espèces

Les amphibiens présentent une répartition spatio-temporelle particulière, en lien avec leur cycle vital en deux phases, alternant généralement entre milieux aquatiques en période de reproduction et milieux terrestres le reste de l'année. Ces animaux empruntent par ailleurs des corridors de manière assez systématique pour se déplacer entre ces milieux.

7.2.3.1 Les milieux aquatiques

Sur la commune, les habitats aquatiques de reproduction les plus favorables sont des mares permanentes, relativement profondes, végétalisées, bien exposées, avec une portion de berges en pente douce, à proximité d'habitats terrestres favorables (haie, boisement) et dépourvues de poissons. Les mares et plans d'eau empoisonnés sont évités par la plupart des espèces (prédation), à l'exception du Crapaud commun/épineux et des grenouilles « vertes ».



Etang empoisonnée et peu végétalisé peu favorable aux amphibiens



Mare pouvant être favorable aux amphibiens

7.2.3.2 Les habitats terrestres

Les boisements de feuillus, les haies et les fourrés constituent des habitats terrestres privilégiés pour les amphibiens et offrent des micro-habitats de refuge, nourriture et support au déplacement. Les prairies constituent également des zones d'estivage, d'alimentation et de transit. Les bords des cours d'eau et des autres milieux aquatiques constituent des habitats pour certaines espèces, comme le complexe des grenouilles « vertes ».



Boisement favorable aux amphibiens



Verger favorable aux amphibiens en phase terrestre

7.2.4 Synthèse des expertises liées aux amphibiens

- 3 espèces protégées d'amphibiens ont été observées au sein des six zones prospectées sur la commune de Mâron. L'une de ces espèces est considérée comme « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale mais elle reste néanmoins commune en Centre-Val de Loire et ubiquiste (Grenouille commune). Les autres espèces inventoriées sont non menacées en Centre-Val de Loire et en France.
- Le groupe des amphibiens ne présente qu'un faible enjeu de conservation sur la commune de Mâron au regard des observations réalisées en 2022.
- 4 espèces protégées et/ou patrimoniales présentes dans la bibliographie n'ont pas fait l'objet d'observations directes au cours des passages réalisés en 2022 : Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Rainette verte (*Hyla arborea*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et Triton crêté (*Triturus cristatus*) (source : base de données d'Indre Nature entre 2007 et 2021). Ces quatre espèces sont jugées présentes sur la commune de Mâron au regard des habitats disponibles sur cette dernière et des connaissances sur l'écologie de ces espèces. Elles seront prises en compte dans les préconisations de gestion.

L'ensemble des habitats aquatiques favorables à la reproduction du Triton crêté et à l'Alyte accoucheur (non observés en 2022 mais considérés comme toujours présents) présentent un enjeu moyen de conservation tout comme les habitats terrestres favorables à l'hivernage, à l'estivage et au transit (boisements, haies et fourrés).

7.3 Reptiles

7.3.1 Résultats de prospection

Au cours des prospections réalisées entre les mois de mai et d'août, trois espèces de reptiles ont été observées au sein de la commune : le Lézard des murailles, le Lézard à deux raies et la Cistude d'Europe.

Ces espèces sont protégées en France à des degrés divers (arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (NOR : TREL2034632A)).

Le nombre d'espèces de reptiles observées en 2022 sur la commune de Mâron représente environ 30 % de la diversité départementale (10 espèces connues dans l'Indre) (source : Indre Nature).

7.3.2 Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux

Les 3 espèces de reptiles recensées sont protégées et donc considérées comme patrimoniales.

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce protégée et/ou patrimoniale identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés et les niveaux d'enjeux contextualisés.

Tableau 7 : Reptiles patrimoniaux et/ou réglementés

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	LC	-	Espèce occupant une vaste gamme d'habitats plutôt thermophiles. Espèce présente sur la commune en lisière de boisements ou de haies : 3 individus observés en 2022.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	LC	-	Reptile le plus commun du territoire. Cette espèce ubiquiste fréquente une grande variété de milieux ouverts bien exposés, avec des micro-habitats facilitant la thermorégulation. Espèce présente sur de nombreux secteurs de la commune : 15 individus adultes observés en 2022.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	An. II & IV	Art. 2	NT	LC	NT	DZ	Espèce fréquentant plusieurs types de milieux aquatiques tels que les étangs, les marais d'eau douce à légèrement saumâtre, les rivières, les fleuves, les canaux, les mares, les tourbières. Espèce présente sur la commune au niveau d'un étang du secteur « Mare communale centre + réseau mares + bois » : 1 individu observé en 2022.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Légende :

- Europe : An. II/IV/V : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV et/ou V de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- France : Protection Nationale. Espèce inscrite à l'arrêté du 08 janvier 2021 modifié fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Article 2 = protection des individus et de leurs habitats ; Article 3 = protection des individus ; Article 5 = interdiction de la mutilation des individus.
- LRE : European Red List of Reptiles (UICN, 2009) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des amphibiens de la région Centre (2012) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF ; DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Centre Val de Loire (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2017).



Cistude d'Europe



Lézard des murailles

7.3.3 Cortèges d'espèces / habitats d'espèces

Les reptiles sont des animaux ectothermes utilisant une source extérieure - comme le rayonnement solaire - pour élever leur température interne. La thermorégulation constitue un élément prépondérant dans la sélection de l'habitat. D'une manière générale, les reptiles apprécient les habitats hétérogènes réunissant une grande diversité de zones d'exposition et de structures végétales.

Au niveau de la commune de Mâron, on retrouve les reptiles observés en 2022 principalement au niveau de quatre milieux :

- Les milieux forestiers (sous-bois ensoleillés, clairières forestières...) ;
- Les milieux anthropiques (village, gravas...) ;
- Les milieux humides (étangs...) ;
- Les écotones (haies, lisières, bords de chemins...).

7.3.3.1 *Les milieux forestiers*

Les forêts et bois présents sur la commune sont des milieux particulièrement favorables pour de nombreuses espèces de reptiles. En effet, ils présentent des zones de sous-bois clairsemées et ensoleillées mais également des zones plus ouvertes (clairières forestières). Les micro-habitats présents au sein de ces boisements sont intéressants pour de nombreux reptiles comme le Lézard des murailles ou le Lézard à deux raies. Les petits bosquets peuvent également servir de refuges à quelques espèces de reptiles.

7.3.3.2 *Les milieux anthropiques*

Les milieux anthropiques favorables pour les reptiles sont les tas de pierres ensoleillés mais également tous les secteurs d'habitations. Ces milieux sont notamment favorables au Lézard des murailles qui apprécie ces supports de type rocheux, car ils emmagasinent la chaleur du soleil.

7.3.3.3 *Les milieux aquatiques et humides*

Les milieux aquatiques et humides favorables pour les reptiles au niveau de la commune se concentrent principalement au niveau des étangs. Ils permettent notamment à la Cistude d'Europe de trouver des conditions favorables à son développement. On notera que cette espèce a besoin de thermoréguler. Elle pratique donc une activité d'insolation sur des supports exondés (branches mortes, digues, rochers, touradons de carex, touffes de joncs...) et également au sein des roselières. On notera également que les reptiles du cortège aquatique fréquentent également les milieux terrestres (site de ponte, hivernage) mais chassent essentiellement dans les zones d'eau et leurs abords immédiats.

Le plan d'eau fréquenté par la Cistude au sein du village n'est a priori pas très favorable (aucune végétation aquatique) mais l'espèce semblait encore présente en 2023, permettant de confirmer l'installation pérenne de l'espèce sur le site.

7.3.3.4 *Les écotones*

Les écotones, comme les haies, les lisières de boisement ou les chemins, constituent des zones particulièrement favorables aux reptiles. Ils y trouvent un abri, une zone d'exposition

au soleil et des ressources trophiques. Les écotones sont bien représentés au niveau de la commune de Mâron.



Habitat anthropique favorable aux reptiles



Lisière de boisements favorable aux reptiles



Etang favorable aux reptiles aquatiques



Mare favorable aux reptiles aquatiques

7.3.4 Synthèse des expertises liées aux reptiles

- 3 espèces protégées de reptiles ont été observées au sein des six zones prospectées sur la commune de Mâron. Parmi elles, la Cistude d'Europe est considérée comme « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. Les 2 autres espèces ne sont pas menacées aux échelles régionale et nationale.
- Au regard des observations réalisées en 2022, le groupe des reptiles présente un enjeu moyen de conservation pour tous les habitats favorables à la Cistude d'Europe ; les autres milieux ne présentent qu'un faible enjeu de conservation.
- 1 espèce protégée et/ou patrimoniale présente dans la bibliographie vient compléter les observations de l'année 2022 : la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) (source : base de données d'Indre Nature entre 2007 et 2021). Cette espèce est jugée présente sur la commune de Mâron au regard des habitats disponibles sur cette dernière et des connaissances sur l'écologie de cette espèce. Elle sera prise en compte dans les préconisations de gestion.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de la commune concernent avant tout les écotones bien exposés : haies, lisières de boisements, fourrés et ronciers, notamment à proximité des mares, des étangs, des cours d'eau et des fossés... Les habitats aquatiques favorables à la Cistude d'Europe (mares et plans d'eau) ainsi que les habitats terrestres associés (prairies) seront à préserver en priorité.

7.4 Oiseaux

7.4.1 Résultats de prospection

Lors des inventaires, 67 espèces d'oiseaux ont été observées en période de reproduction sur la commune de Mâron. Parmi les espèces observées, 49 sont protégées au niveau national. Les autres espèces nicheuses observées sont chassables (espèces gibiers - cf. arrêté ministériel du 26 juin 1987, modifié), régulables (espèces nuisibles - cf. article R. 427-6 du code de l'environnement et arrêté ministériel du 02 août 2012, NOR : DEVL1227528A) ou issues d'introduction.

Cinq espèces sont également d'intérêt communautaire : le Martin-pêcheur d'Europe, l'Engoulevent d'Europe, le Busard Saint-Martin, le Pic mar et l'Alouette lulu.

Le nombre d'espèces d'oiseaux en période de nidification observées en 2022 sur la commune de Mâron représente environ 39,9 % de la diversité départementale (168 espèces nicheuses connues dans l'Indre) (source : Indre Nature).

7.4.2 Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux

23 espèces sont considérées comme patrimoniales au regard de leur statut de conservation en France et en région Centre-Val de Loire. En dehors du Héron garde-bœufs, toutes sont nicheuses (possible, probable ou certaine) au sein de la commune.

Tableau 8 : Espèces d'oiseaux patrimoniales observées en période de reproduction

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	-	-	LC	NT	NT	-	Espèce affectionnant les milieux agricoles ainsi que les milieux herbacés très ouverts. Espèce pouvant nicher au sein des cultures et des zones de friches prairiales de la commune. En 2022, 11 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ss ZNIEFF			
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	An. I	Art. 3	LC	VU	LC	Det. ss cond.	Espèce se rencontrant au bord des eaux calmes, propres et peu profondes, plutôt en des lieux abrités du vent. Espèce pouvant nicher au niveau des étangs de la commune. En 2022, 1 contact de l'espèce a été réalisé. Il s'agissait d'un individu en chasse.	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Martinet noir <i>Apus apus</i>	-	Art. 3	NT	NT	LC	-	Espèce nichant essentiellement sous les toits des vieux édifices ou dans des anfractuosités de diverses structures ou constructions, bâtiment industriel, silo, cheminée, pont ou viaduc... Espèce pouvant nicher au niveau du village. En 2022, 6 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	Det. ss cond.	Espèce affectionnant les villages et autres hameaux qui ponctuent les grandes plaines agricoles. Espèce pouvant nicher au niveau des quelques fermes de la commune. En 2022, 2 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Héron garde-bœufs <i>Bubulcus ibis</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	Det. ss cond.	Espèce fréquentant de préférence les régions d'étangs, les marais doux, plus rarement saumâtres, les vallées alluviales riches en pâturages et en troupeaux. Espèce probablement non nicheuse sur la commune. En 2022, 7 contacts de l'espèce en transit ont été réalisés.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	LC	Det. ss cond.	Espèce fréquentant les friches, les bois clairsemés, aussi bien de feuillus que de conifères et les coupes. Espèce pouvant nicher au niveau de la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers et du bois de Mâron dans les coupes et clairières forestières. En 2022, 1 contact de l'espèce a été réalisé.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	-	Art. 3	LC	VU	LC	-	Oiseau assez éclectique fréquentant parcs urbains, jardins, vergers, haies, lisière des bosquets et des	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
							ripisylves. Espèce pouvant nicher sur divers secteurs de la commune (ripisylves, haies, jardins, lisières). En 2022, 8 contacts de l'espèce ont été réalisés.		
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	-	Art. 3	LC	VU	LC	-	<p>Espèce affectionnant les lisières des forêts, les broussailles, les taillis, les grandes haies, les parcs et les jardins.</p> <p>Espèce pouvant nicher sur divers secteurs de la commune (haies, jardins, lisières). En 2022, 9 contacts de l'espèce ont été réalisés.</p>	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	NT	DZ ss cond.	<p>Espèce affectionnant les milieux cultivés (blé et orge d'hiver). Cependant, certaines régions accueillent encore une majorité de couples dans des milieux naturels, et certaines populations restent inféodées à des milieux tels que les landes ou les clairières forestières.</p> <p>Espèce pouvant nicher au niveau des cultures de céréales (blé, orge) présentes sur la commune. En 2022, 2 contacts de l'espèce en chasse ont été réalisés.</p>	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	-	-	LC	LC	LC	DZ ss cond.	<p>Espèce cavernicole nichant au sein des boisements âgés présentant de vieux arbres à cavités, des cavités naturelles par pourrissement du bois ou des loges creusées par les pics. On le retrouve également en milieu rupestre.</p> <p>Espèce pouvant nicher au niveau des boisements mûres de la commune. En 2022, 1 contact de l'espèce a été réalisé.</p>	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>	-	-	NT	LC	LC	DZ ss cond.	<p>Espèce affectionnant les champs de blés, prairies et cultures ouvertes de céréales. Elle aime les sols frais, bien drainés, mais pas trop secs, et évite arbres, arbustes ou taillis trop serrés.</p> <p>Espèce pouvant nicher au niveau des cultures sur la commune. En 2022, 2 contacts de l'espèce ont été réalisés.</p>	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	Espèce rupestre nichant sous les surplombs rocheux des falaises mais également au niveau des bâtiments et autres constructions comme les ponts. Espèce pouvant nicher au niveau du hameau de Piou. En 2022, 6 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	LC	-	Espèce des milieux forestiers attirés par les boisements avec la présence de vieux arbres et d'arbres morts. Espèce pouvant nicher au niveau de la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers et le bois de Mâron. En 2022, 2 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	-	Espèce affectionnant les grands espaces herbacés, surtout naturels mais aussi exploités par l'homme. Espèce pouvant nicher au sein des cultures et des zones prairiales/friches de la commune. En 2022, 1 contact de l'espèce a été réalisé.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	-	Art. 3	LC	VU	NT	-	Oiseau affectionnant les zones découvertes, cultivées ou non, avec haies, buissons, bocages ou lisières de bois. Espèce pouvant nicher dans des zones buissonnantes au sein des cultures de la commune. En 2022, 3 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	Espèce très adaptable, qui s'accommode de nombreuses situations paysagères. L'habitat de l'espèce va des espaces agricoles ouverts aux milieux semi-ouverts les plus divers. Espèce nichant notamment au niveau des pylônes haute tension traversant la commune. En 2022, 1 contact de l'espèce a été réalisé (individu en chasse).	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	Espèce affectionnant les bâtiments agricoles (granges, écuries, fermes,) et les maisons. Espèce nicheuse certaine sur la commune notamment au niveau de « Piou ». En 2022, 57 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i>	-	Art. 3	LC	VU	NT	-	Oiseau assez ubiquiste ; il occupe tous types de milieux ouverts parsemés de buissons et d'arbres. Espèce pouvant nicher sur la commune sur de nombreux secteurs. En 2022, 3 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	LC	-	Espèce occupant une large gamme de milieux ouverts et semi-ouverts présentant une mosaïque de milieux cultivés et non-cultivés. Espèce pouvant nicher sur la commune. En 2022, 1 contact de l'espèce a été réalisé.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	Oiseau des milieux ouverts et semi-ouverts, cultivés ou non et pourvus d'un minimum d'éléments ligneux, mais pas trop. Espèce pouvant nicher sur la commune. En 2022, 5 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	VU	LC	-	Espèce affectionnant les paysages ouverts parsemés d'arbres, de buissons, de haies et de bosquets. Espèce pouvant nicher sur la commune. En 2022, 7 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE, RÉSEAU PARTICIPATIF)
Fauvette des jardins <i>Sylvia borin</i>	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	Espèce affectionnant les formations arbustives basses et denses qu'elle trouve dans les stades forestiers jeunes, les régénérations, la ripisylve, les recrus des milieux transitoires ou dégradés... Espèce pouvant nicher sur la commune. En 2022, 2 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	-	Espèce fréquentant généralement les milieux ouverts et bocagers situés à proximité des constructions humaines. Espèce pouvant nicher sur la commune. En 2022, 3 contacts de l'espèce ont été réalisés.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Légende :

- An. I : espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux »
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRE : European Red List of Birds (Birdlife International, 2021) : LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacée ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; DD : données insuffisantes.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (IUCN, 2013) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ ss cond. : espèce déterminante sous condition ; DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Centre-Val de Loire (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CRSPN du 28 avril 2016).

7.4.3 Cortèges d'espèces / habitats d'espèces

Les espèces se répartissent en 5 cortèges :

- Le cortège des milieux boisés (boisements, sous-bois) ;
- Le cortège des milieux semi-ouverts (haies, fourrés) ;
- Le cortège des milieux urbains (bâtiments, jardins, fermes...) ;
- Le cortège des milieux humides et aquatiques (cours d'eau, mares, étangs) ;
- Le cortège des milieux ouverts (prairies, friches, cultures...).

Les espèces peuvent appartenir à plusieurs cortèges. En effet, certaines espèces sont peu exigeantes ou peu spécialisées et peuvent donc nicher au sein de différents milieux.

Tableau 9 : Répartition des espèces d'oiseaux par cortèges

Répartition des espèces d'oiseaux observées par cortèges				
Milieux boisés	Milieux semi-ouverts (arbustifs)	Milieux urbains	Milieux aquatiques	Milieux ouverts
36 espèces	9 espèces	10 espèces	5 espèces	7 espèces

7.4.3.1 Le cortège des milieux boisés

Les milieux boisés sont bien représentés sur les parties nord, nord-ouest et est de la commune. C'est au sein de ce cortège que l'on retrouve la plus grande diversité spécifique avec 36 espèces. La plupart des espèces observées associées à ce type de milieu reste commune pour la région et ne subissent pas de menace particulière en France ou en Centre-Val de-Loire.

7 espèces patrimoniales pouvant nicher sur la commune ont été répertoriées dans ce type de milieux (Engoulevent d'Europe, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Pigeon colombin, Pic mar, Faucon crécerelle, Tourterelle des bois).

Au regard des espèces contactées et de la diversité observée sur ce type de milieu, les secteurs boisés présentent un enjeu moyen à fort de conservation.

7.4.3.2 *Le cortège des milieux semi-ouverts (arbustifs)*

Les milieux buissonnants sont présents d'une part en strate arbustive sous les secteurs boisés et d'autre part aux abords des quelques reliquats de zones bocagères notamment sur la partie sud-ouest de la commune. Les espèces rencontrées sur ce type de milieu restent pour partie communes pour la région. On notera toutefois la présence au sein de ce cortège de 4 espèces patrimoniales : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre, Fauvette des jardins.

Au regard des espèces contactées et de la diversité observée sur ce type de milieu, les secteurs buissonnants présentent un enjeu moyen à fort de conservation.

7.4.3.3 *Le cortège des milieux urbains*

Les milieux anthropiques sont présents principalement au niveau du village de Mâron mais également en périphérie au niveau de hameaux « satellites » (Piou, le Grand Villemongin...). Les bâtiments (villages, granges...) offrent un milieu favorable pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux. Ce cortège regroupe une dizaine d'espèces. Les espaces naturels aux alentours sont alors utilisés comme zone de chasse et de nourrissage.

5 espèces patrimoniales pouvant nicher sur la commune ont été répertoriées dans ce type de milieux (Martinet noir, Chevêche d'Athéna, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Effraie des clochers).

Au regard des espèces contactées et de la diversité observée sur ce type de milieu, les secteurs anthropiques présentent un enjeu globalement moyen de conservation.

7.4.3.4 *Le cortège des milieux humides*

Les milieux humides se rencontrent de manière éparse au sein de la commune de Mâron. Seuls quelques étangs et mares sont identifiés.

Les espèces inféodées à ces milieux sont donc peu fréquentes et peu abondantes lors des inventaires réalisés. On notera que sur les 5 espèces privilégiant ce type de milieux, 1 seulement est patrimoniale : Martin-pêcheur d'Europe. 1 espèce supplémentaire a été observée en transit sur la commune mais ne semble pas être nicheuse (Héron garde-bœufs).

Au regard des espèces contactées et de la diversité observée sur ce type de milieu, les secteurs humides présentent un enjeu moyen de conservation.

7.4.3.5 *Le cortège des milieux ouverts*

Les milieux ouverts et notamment les espaces cultivés recouvrent une grande partie de la commune. On notera que peu d'espèces ont été contactées sur ce type de milieu : 7 espèces. Néanmoins, une grande partie de ces espèces sont identifiées comme patrimoniales et peuvent nicher sur la commune (Alouette des champs, Busard Saint-Martin, Caille des blés, Bruant proyer, Alouette lulu).

Par ailleurs, les zones de cultures servent également de zone de nourrissage pour de nombreuses espèces comme par exemple les hirondelles et le Martinet noir à la recherche d'insectes.

Au regard des espèces contactées et de la diversité observée sur ce type de milieu, les secteurs ouverts présentent un enjeu globalement moyen de conservation.

7.4.4 Synthèse des expertises liées aux oiseaux

- 67 espèces d'oiseaux ont été recensées sur la commune de Mâron en période de reproduction. Au niveau réglementaire, 49 sont protégées au niveau national et 5 sont d'intérêt communautaire (Martin-pêcheur d'Europe, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Pic mar, Alouette lulu).
- 23 espèces sont considérées comme patrimoniales, dont 7 sont « vulnérables » sur les listes rouges nationale ou régionale (Martin-pêcheur d'Europe, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois, Héron garde-bœufs (de passage)).
- Au regard des observations réalisées en 2022, le groupe des oiseaux nicheurs présente un enjeu moyen à fort de conservation sur la commune de Mâron.
- Grâce à la synthèse bibliographique complémentaire à cet inventaire donnant une image de certaines zones de la commune à un temps « T », 10 espèces patrimoniales présentes en période de reproduction dans la bibliographie se rajoutent : Œdicnème criard, Busard cendré, Pic noir, Faucon hobereau, Pie-grièche écorcheur, Locustelle tachetée, Perdrix grise, Pouillot siffleur, Pouillot fitis, Serin cini (source : base de données d'Indre Nature entre 2007 et 2021). Ces espèces sont jugées présentes sur la commune de Mâron au regard des habitats présents sur cette dernière et des connaissances sur l'écologie de ces espèces. Elles seront prises en compte dans les préconisations de gestion.

Le cortège d'espèces des milieux boisés et arbustifs représente un enjeu moyen à fort de conservation au regard du potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales.

Les cortèges d'espèces des milieux urbains, des milieux humides et des milieux ouverts représentent un enjeu de conservation globalement moyen au regard du potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales.

7.5 Mammifères (hors chiroptères)

7.5.1 Résultats de prospection

Au cours des prospections réalisées entre les mois de mai et d'août, huit espèces de mammifères terrestres ont été observées au sein de la commune : Chevreuil européen, Chat forestier, Lièvre d'Europe, Martre des pins, Lapin de garenne, Écureuil roux, Sanglier, Taupe d'Europe. Deux de ces espèces sont protégées en France (Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (NOR : DEVN0752752A)).

Le nombre d'espèces de mammifères terrestres observées en 2022 sur la commune de Mâron représente environ 16,7 % de la diversité départementale (48 espèces connues dans l'Indre) (source : Indre Nature).

7.5.2 Espèces patrimoniales et/ou protégées et enjeux

Trois espèces de mammifères terrestres recensés sont protégées et donc considérées comme patrimoniales.

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce protégée et/ou patrimoniale identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés et les niveaux d'enjeux contextualisés.

Tableau 10 : Mammifères patrimoniaux et/ou réglementés

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	NT	NT	LC	-	Espèce pouvant s'installer dans presque tous les milieux en densité parfois élevée. Elle fréquente notamment les milieux semi-ouverts : cultures ou plaines avec des haies, bocage, vigne, mais aussi la garrigue. Espèce présente au niveau du secteur « Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires » et à proximité du secteur « Mares communales Villemongin + prairie communale » (zone de la carrière) : 7 individus observés en 2022.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	-	Espèce fréquentant les bois et forêts de feuillus ou de résineux. On le retrouve partout où il y a de grands arbres : forêt, bocage, parcs urbains et jardins boisés.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
							Espèce présente sur la commune de Mâron au niveau des boisements : 1 individu observé au niveau du bois de Mâron.		
Chat sauvage <i>Felis silvestris</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	VU	DZ	Espèce fréquentant les grands massifs forestiers (feuillus et forêts mixtes). L'habitat semble optimal quand les lisières des massifs forestiers sont associées à des prairies naturelles, des clairières avec taillis ou des territoires agricoles avec des cultures peu intensives. Espèce présente sur la commune de Mâron au niveau du bois de Mâron : 1 individu observé traversant la route entre le village de Mâron et Tilliaires (au niveau du bois).	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Légende :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus.
- LRE : Liste rouge européenne des espèces menacées (IUCN, 2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2017) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des mammifères (CSRPN, 2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Centre-Val de Loire (DREAL Centre-Val de Loire, 2018)

7.5.3 Cortèges d'espèces / habitats d'espèces

Pour les mammifères, on distingue 3 types d'habitats :

- Les milieux forestiers / ripisylves ;
- Les milieux ouverts.

7.5.3.1 Les milieux forestiers / ripisylves

Les boisements présents au niveau de la commune se concentrent principalement sur les parties nord, nord-ouest et est de la commune.

Ces formations sont plus ou moins denses avec la présence d'arbres matures notamment en forêt domaniale de Chœurs-Bommiers et au niveau du bois de Mâron. La strate arbustive présente dans ces différents milieux est par moment assez développée. Le Chevreuil européen occupe généralement ce type de milieux. Le Sanglier est observable sur la quasi-totalité des habitats boisés (zone d'alimentation, de reproduction, de déplacement). On notera également la présence du Chat forestier au niveau du bois de Mâron et possiblement au niveau de la forêt de Chœurs-Bommiers.

Les boisements sont utilisés à titre d'aires de gagnage (zone d'alimentation, de transit et aussi comme site de reproduction).

Au regard des habitats présents et des espèces contactées, les milieux forestiers matures présentent un enjeu fort de conservation pour les mammifères terrestres.

7.5.3.2 *Les milieux ouverts*

Les friches/prairies et cultures sont présentes sur une grande partie de la commune. De manière générale, ces milieux sont utilisés comme aires de gagnage en fonction de leur intérêt (surtout en début de saison, au moment des jeunes pousses). Les friches/prairies sont fréquentées par le Lapin de Garenne, le Lièvre d'Europe et le Chevreuil européen vient s'y alimenter de nuit.

Au regard des habitats présents et des espèces contactées, les milieux ouverts présentent un faible enjeu de conservation pour les mammifères.

7.5.4 Synthèse des expertises liées aux mammifères

- 8 espèces sont recensées sur la commune, dont 2 sont protégées en France : le Chat forestier et l'Écureuil roux. On notera la présence parmi ces espèces d'une espèce également considérée comme patrimoniales du fait de ses statuts de menace : le Lapin de Garenne.
 - 1 espèce patrimoniale et/ou protégée présente dans la bibliographie n'a pas fait l'objet d'observations directes sur la commune au cours des passages réalisés : Hérisson d'Europe (source : base de données d'Indre Nature entre 2007 et 2021). Cette espèce est jugée présente sur la commune de Mâron au regard des habitats présents sur cette dernière et des connaissances sur l'écologie de cette espèce. Elle sera prise en compte dans les préconisations de gestion.
 - Le groupe des mammifères représente un enjeu de conservation faible à fort au regard des espèces contactées et de la bibliographie disponible.
-

L'enjeu de conservation des habitats au sein de la commune est fort au niveau des boisements matures (bois de Mâron et forêt domaniale de Chœurs-Bommiers) ; faible sur le reste de la commune.

7.6 Chiroptères

7.6.1 Résultats de prospection

Au cours des prospections réalisées en période estivale, 8 espèces et 4 groupes d'espèces de chauves-souris ont été contactées au sein de la commune.

La richesse chiroptérologique observée en 2022 sur la commune de Mâron est moyenne, avec au moins 36 % des 25 espèces connues dans l'Indre.

7.6.2 Espèces patrimoniales et/ou protégées et leurs enjeux

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France et 7 présentent un enjeu écologique fort ou moyen en raison de leur statut patrimonial et/ou leur activité sur la commune.

Tableau 11 : Espèces de chiroptères remarquables observées

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	An. II & IV	Art. 2	VU	LC	NT	DZ	Espèce typiquement forestière et bocagère. Colonie de reproduction entre les poutres de l'entrée du garage du château de Piou. Contactée en 2022 sur 4 points d'écoute (Bois communal nord, Mare communale Piou, Mare communale centre et Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires).	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	LC	-	Espèce ubiquiste qui chasse dans différents types de milieux. Groupe d'espèce contacté en 2022 sur 3 points d'écoute (Mare communale Piou, Mare communale centre et Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires).	Moyen	Bibliographie (RÉSEAU PARTICIPATIF) Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	LC	LC	DZ	Espèce de bocage et de forêt. Individus au niveau du garage du château de Piou. Contacté en 2022 sur 2 points d'écoute (Bois communal nord et Mare communale centre). Le groupe d'espèces est contacté sur 4 points d'écoute (Bois communal nord, Mare communale Piou, Mare communale centre et Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires).	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	LC	-	Espèce forestière affectionnant les zones humides. Contacté avec certitude dans 2 sites (Bois communal nord et Mare communale Piou). Le groupe d'espèces est contacté sur 4 points d'écoute (Bois communal nord, Mare communale Piou, Mare communale centre et Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires).	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	NT	DZ	Espèce arboricole typique plutôt forestière qui chasse en altitude. Contactée avec certitude en 2022 à Piou. Groupe d'espèce contacté en 2022 sur 3 points d'écoute (Mare communale Piou, Mare communale centre et Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires).	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	An. IV	Art. 2	LC	VU	NT	DZ	Espèce arboricole typique assez ubiquiste qui chasse en altitude. Groupe d'espèce contacté en 2022 sur 3 points d'écoute (Mare communale Piou, Mare communale centre et Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires).	Fort	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	LC	-	Espèce anthropophile ubiquiste. Contactée sur 4 points d'écoute (Mare communale Piou, Mare communale centre, Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires et Mares communales Villemongin). Le groupe d'espèces est contacté sur tous les points d'écoute.	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	NT	DZ	Espèce migratrice plutôt forestière. Le groupe d'espèces est contacté sur tous les points d'écoute.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	LC	-	Espèce anthropophile ubiquiste la plus commune sur le territoire. Contactée sur tous les points d'écoute.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés	Enjeu	Source
	Europe	France	LRE	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	DD	DZ	Espèce plutôt forestière. Le groupe d'espèces est contacté sur 4 points d'écoute (Mare communale Piou, Mare communale centre, Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires et Mares communales Villemongin).	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	LC	-	Espèce plutôt ubiquiste. Le groupe d'espèces est contacté sur 4 points d'écoute (Mare communale Piou, Mare communale centre, Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires et Mares communales Villemongin).	Faible	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II & IV	Art. 2	NT	LC	NT	DZ	Espèce typiquement bocagère affectionnant également les boisements. Individus occupant les caves des châteaux du bourg et de Piou. L'espèce n'a pas été contactée sur les points d'écoute.	Moyen	Prospections terrains 2022 (BIOTOPE)

7.6.3 Cortèges d'espèces / habitats d'espèces

Pour les chauves-souris, on distingue des cortèges en fonction des habitats privilégiés et des affinités de gîtes.

Tableau 12 : Cortèges et affinités de gîtes des espèces de chauves-souris présentes sur la commune.

Cortèges et affinités de gîtes des espèces de chauves-souris présentes sur la commune				
Nom français	Nom scientifique	Cortège	Gîtes de reproduction	Gîtes d'hibernation
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Bocager et forestier	Arboricole Anthropique	Arboricole / Cavernicole
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Ubiquiste	Anthropique Arboricole	Anthropique / Cavernicole
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Bocager et forestier	Anthropique	Cavernicole
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Bocager et forestier	Arboricole Anthropique	Cavernicole
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Bocager et forestier	Arboricole Anthropique	Arboricole / Anthropique

Cortèges et affinités de gîtes des espèces de chauves-souris présentes sur la commune

Nom français	Nom scientifique	Cortège	Gîtes de reproduction	Gîtes d'hibernation
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Ubiquiste	Arboricole Anthropique	Arboricole / Anthropique
Pipistrelle Kuhl de	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Ubiquiste	Anthropique	Anthropique Cavernicole
Pipistrelle Nathusius de	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Bocager et forestier	Arboricole Anthropique	Arboricole / Anthropique
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Ubiquiste	Anthropique Arboricole	Anthropique Cavernicole
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Bocager et forestier	Arboricole Anthropique	Arboricole / Cavernicole / Anthropique
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Ubiquiste	Anthropique	Anthropique Cavernicole
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Bocager et forestier	Anthropique Cavernicole	Cavernicole

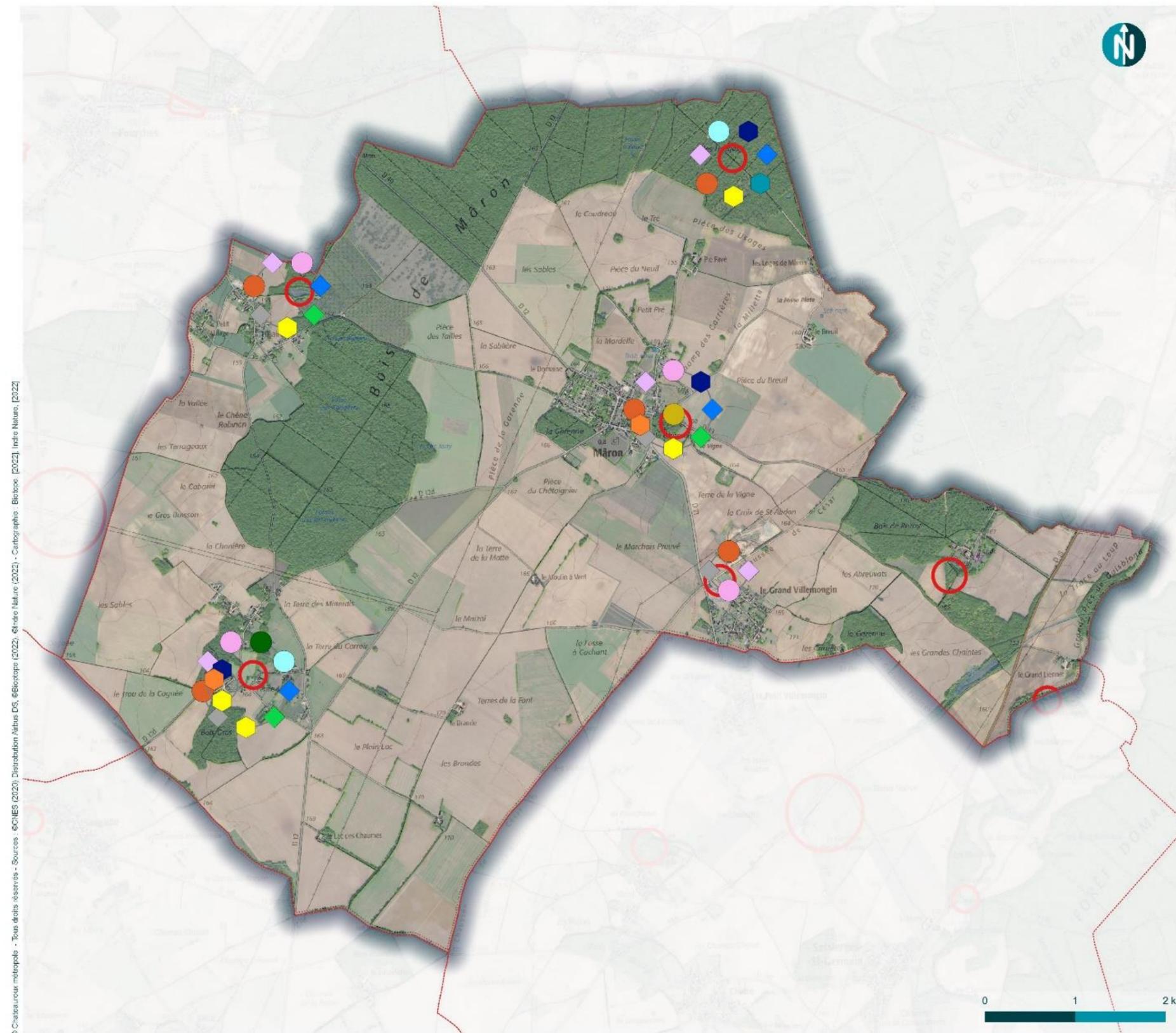
La Noctule commune est une espèce plutôt ubiquiste mais essentiellement arboricole. Elle est classée vulnérable à l'échelle locale et son comportement de vol en altitude la rend très sensible aux éoliennes. Elle n'a pas été contactée avec certitude sur la commune mais le groupe d'espèce est bien représenté.

Les espèces du cortège bocager et forestier intègre les espèces les plus exigeantes mais elles ne sont pas nécessairement menacées à l'échelle nationale et/ou locale. Paradoxalement, des espèces comme le Grand murin ou le Petit rhinolophe souvent en été au cœur des villages (grands bâtiments : château, mairie, église, école...) et chassent dans les milieux naturels les plus préservés alentours. Pour les espèces comme le Petit rhinolophe, les structures paysagères (haies, ripisylves et autres lisières) sont essentielles au déplacement et permettent de tisser un réseau entre les différents gîtes et les zones de chasse.

7.6.4 Synthèse des expertises liées aux chiroptères

- 8 espèces et 4 groupes d'espèces recensés sur la commune ;
- Toutes les espèces sont protégées (individus et gîtes) ;
- Les bâtiments de la commune abritent au moins 5 gîtes pour les espèces suivantes : Barbastelle, Grand murin, Petit rhinolophe et chiroptère indéterminé.
- Le niveau d'enjeu de conservation des espèces de ce groupe est jugé fort.

L'enjeu de conservation des habitats de chiroptères au sein de la commune est fort pour les chauves-souris.



© Châteauroux métropole - Tous droits réservés - Sources : ©CHIES (2022), Distribution Aireur D5, ©Biotopie (2022), Eléonore Nature (2021) - Cartographie : Biotopie (2022), Indre Nature, (2022)



Cartographie des chiroptères

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de Châteauroux

Taxons contactés en 2022

- ◆ Barbastelle d'Europe
- ◆ Murin à oreilles échancrées
- ◆ Grand murin
- ◆ Murin de Natterer
- ◆ Noctule de Leisler
- ◆ Pipistrelle de Kuhl
- ◆ Pipistrelle commune
- ◆ Groupe Sérotine commune / Noctules
- ◆ Groupe Pipistrelle de Kuhl / Nathusius
- ◆ Groupe Oreillard roux / gris
- ◆ Murins indéterminés
- ◆ Chauve-souris indéterminées
- ◆ Petit rhinolophe



Carte 7 : Cartographie des chiroptères recensés sur la commune.

8 Fonctionnalités écologiques

Globalement, l'ensemble des milieux naturels, support des trames écologiques, ont été prospectés dans le cadre de cette étude. Ils sont présents sous forme de mosaïques et dans un état bon à dégradé. Les espaces de bonne qualité sont très dispersés et les connexions entre eux sont aléatoires. Ils correspondent majoritairement à des végétations humides ou amphibies, se localisant bien souvent au niveau de mares isolées. Les grands secteurs de cultures, et la zone urbanisée, constituent des obstacles majeurs.

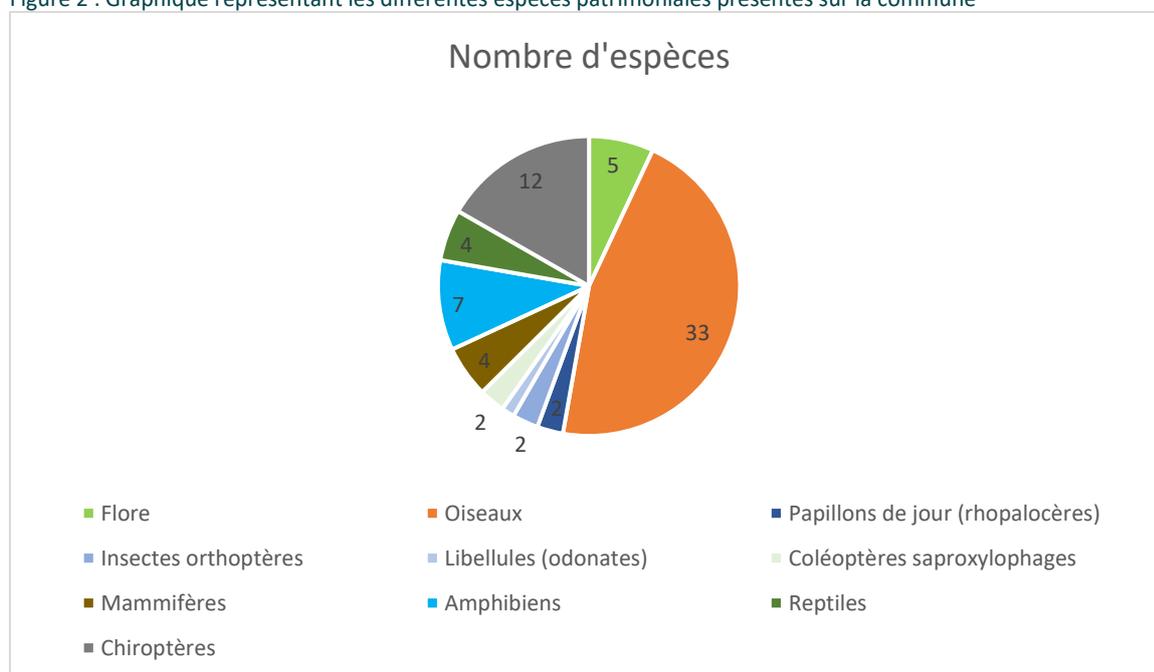
9 Synthèse des enjeux écologiques

La commune de Mâron, située en Champagne berrichonne, est marquée par une dominance des milieux cultivés. Le Bois de Mâron et la Forêt domaniale de Chœurs- Bommiers forment un arc boisé au nord de la commune. Le ruisseau du Liennet marque la limite est de la commune.

La commune n'est concernée par aucun zonage de biodiversité.

En tout, ce sont 72 espèces patrimoniales qui sont jugées comme présentes sur la commune au regard des inventaires réalisés et de la bibliographie. Le tableau ci-après regroupe le nombre d'espèces patrimoniales observées par groupe taxonomique.

Figure 2 : Graphique représentant les différentes espèces patrimoniales présentes sur la commune



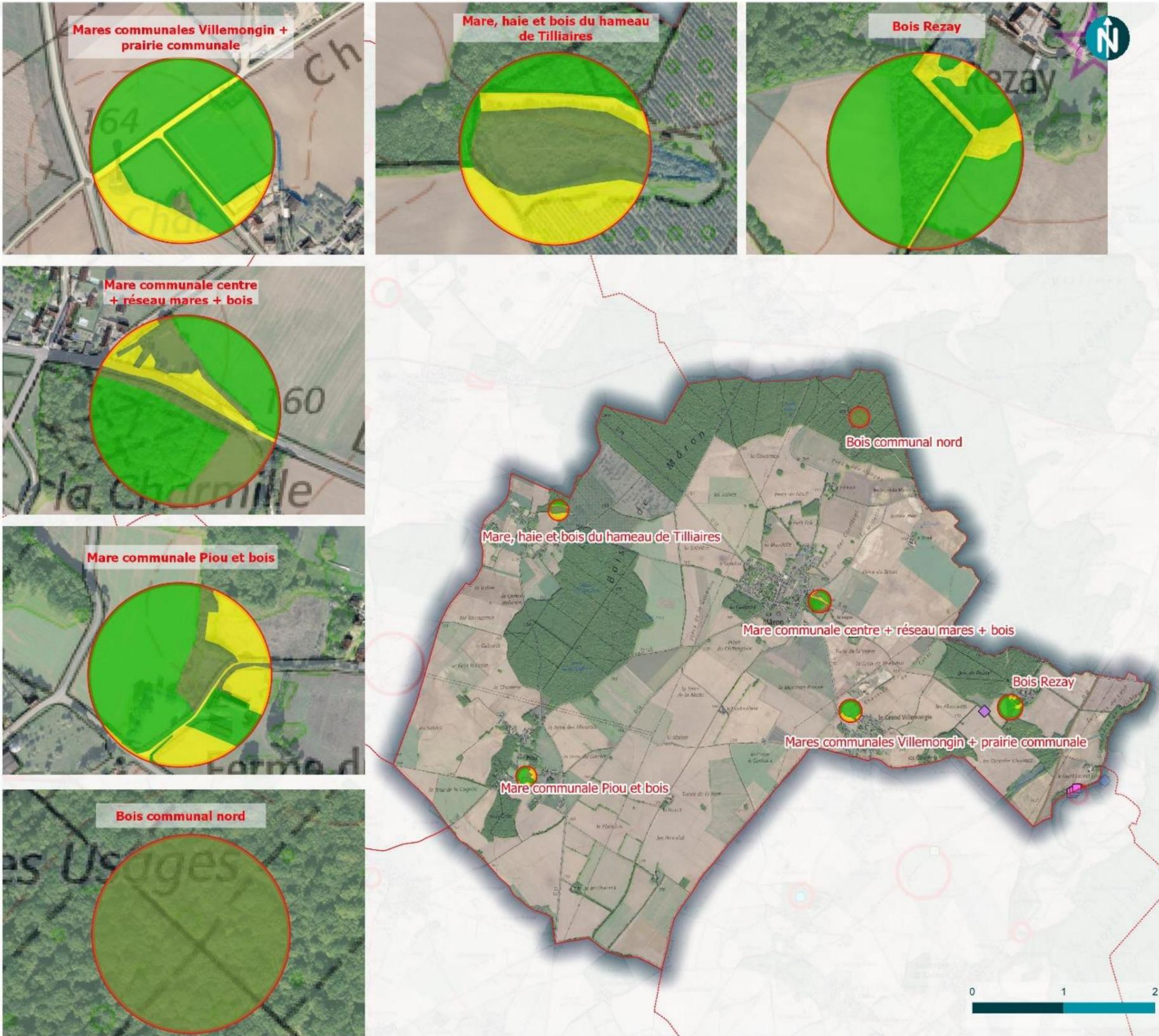
Parmi des espèces, 49 ont été observées par Biotope et / ou par l'association Indre Nature. 23 ont été tirées de la bibliographie et ont été jugées présentes sur la commune au vu des habitats qu'elle comporte et des connaissances sur l'écologie des espèces, bien qu'elles n'aient pas fait l'objet d'observations terrains.

Les enjeux les plus forts sont associés aux végétations herbacées humides, amphibies et aquatiques des mares et des étangs. Ces milieux sont favorables à la présence d'oiseaux tels que le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), d'insectes avec le Leste des bois (*Lestes dryas*), d'amphibiens ou de reptiles comme la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Il convient de gérer ces milieux pour éviter leur fermeture par la végétation ou au contraire réduire la pression anthropique (introduction de poissons, de plantes, entretien intensif et piétinement des berges...) pour permettre le développement d'une végétation aquatique spécifique.

Les boisements constituent des habitats favorables à un riche cortège d'oiseaux et de chiroptères patrimoniaux. Les chênes matures, en boisement, dans les haies ou isolés, accueillent également le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) alors que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) se développe dans le bois mort. Le Phanéroptère méridional (*Phaneroptera nana*) occupe lui les lisières thermophiles.

Les prairies, notamment les prairies mésophiles de fauche, sont remarquables. Les secteurs calcicoles secs sont susceptibles d'abriter des insectes comme l'Azuré des Coronilles (*Plebejus argyrognomon*) alors que les secteurs plutôt acidophiles sont favorables au Trèfle aggloméré (*Trifolium glomeratum*), très rare en région Centre-Val de Loire.

On souligne que le château de Piou abrite une colonie de reproduction de Barbastelle d'Europe.



Cartographie des enjeux écologiques

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de Chateauroux

Légende

- Délimitation communale
- Secteurs étudiés

Enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible

Carte 8 : Synthèse des enjeux écologiques de la commune

10 Préconisations de gestion et perspectives

La commune a fait l'objet d'une réunion de restitution sur place le 29/06/2023 en présence de Gilbert BLANC (maire), Yoan MOINE (employé communal), Dominique PAIN (employé communal), Julien DEVELLE (Châteauroux Métropole), Antonin DHELLEME (Biotope) et Francis LHERPINIERE (Indre Nature).

La réunion de restitution a eu pour objectif de présenter les résultats de cet ABC en termes de biodiversité (habitats, flore, faune) mais surtout de discuter et partager ensemble les enjeux et menaces identifiés à l'échelle de la commune, des synergies possibles à l'échelle de l'Agglomération de Châteauroux, des préconisations de gestion qui pourraient mis en œuvre et pour finir des perspectives.

Il est rappelé que les élus locaux ont le pouvoir de prendre des décisions et agir concrètement pour préserver et modifier l'occupation du sol et la biodiversité.

L'ABC constitue une première étape pour enclencher une prise en compte de la biodiversité dans la vie de la collectivité. A terme, il doit devenir un véritable outil d'aide à la décision. Il pourra être utile pour la révision du PLUi et de la Trame Verte et Bleue, permettant d'affiner et conforter la cartographie des zonages et les engagements de la commune.

C'est une démarche d'inventaire à poursuivre et à affiner avec l'implication de l'ensemble des acteurs (élus, agents, habitants, exploitants agricoles et forestiers, promeneurs, chasseurs, pêcheurs...) pour construire et appliquer des recommandations de gestion des différents espaces.

Ce chapitre met donc en avant les préconisations de gestion et les perspectives possibles sur la biodiversité face aux enjeux et menaces identifiés sur les différents sites prospectés et extrapolés à l'échelle de la commune.

Les préconisations de gestion se présentent sous forme d'un tableau dans le chapitre suivant qui fait appel à des fiches dans un catalogue de préconisations, commun à l'ensemble de Châteauroux Métropole, dans lequel vous trouverez les éléments techniques pour leur mise en œuvre. L'entrée se fait par thématique ou milieu.

Exemple : Des travaux sont prévus sur la mare du village – se référer à la fiche E « Gestion durable des mares et étangs ».

10.1 Axe 1 : Conservation des espèces et des milieux à enjeux

La commune de Mâron est sensible à la démarche de l'ABC. Elle arbore le label « Commune sans éolienne » qui souhaite promouvoir la qualité de vie et la protection de la biodiversité.

L'étymologie du nom de la commune indiquerait l'importance des mares sur le territoire. Il faudra chercher à valoriser ce patrimoine !

L'ensemble des haies, des boisements, des mares, des mardelles, des étangs, des chemins, des bords de champs et des espaces verts doivent être mis à contribution pour accueillir davantage de biodiversité.

10.1.1 Bocage

Le réseau de haies est particulièrement sensible sur ce territoire. La commune participe à la plantation de haies et plusieurs linéaires parfaitement mis en œuvre (avec un taux de reprise de quasi 100%) ont pu être observés sur le terrain.

Un programme de plantation de haies est proposé par le Pays castelroussin. Toute opportunité de création de haie doit être saisie, de préférence en continuité d'éléments existants (haies, boisement).

10.1.2 Gestion différenciée et bâti

La mise en place d'une gestion différenciée sera proposée sur l'ensemble des espaces verts (cf. fiche C) notamment sur le site de la mare communale où la végétation pourrait être laissée libre sur certaines zones au bord de la mare. Il est également proposé de planter des fruitiers plutôt que de simples arbres d'ornements, souvent inadaptés.

La commune, comme le Conseil départemental, gère les bords de route et de chemins de manière extensive (coupe régulière au niveau de la bande passante + 1 fauche / an sur les côtés). La commune gère jusqu'à la « sabotée » mais remarque que les labours sont souvent réalisés à ras, faisant disparaître les bandes enherbées.

Les haies sont généralement taillées par les propriétaires à l'épareuse.

La commune pratique déjà une extinction de l'éclairage à partir de 22h (détecteur de lumière) et a engagé le remplacement des ampoules classiques par des LED (pour fin 2025). Une extinction de l'éclairage plus précoce (20h30) est envisagée dans les hameaux où les déplacements se font essentiellement en voiture. La mise en place de lampadaires solaires est également envisagée.

10.1.3 Milieux aquatiques et humides

Les mares de la commune subissent une forte pression anthropique. La mare du village est fortement empoisonnée (Perche soleil, espèces exotique envahissante), absence de végétation aquatique, berges abruptes et dégradées alors que celle du Grand Villemongin est envahie par la végétation (massettes et nénuphars introduits). Pour la première, on peut envisager un reprofilage et une gestion plus extensive des berges, en laissant des zones non entretenues où la végétation naturelle pourrait repousser spontanément, associée à la suppression de la Perche soleil. Pour la seconde, il faut envisager un faucardage voire un curage partiel.

10.1.4 Milieux cultivés, bords de champs et mardelles

Les mardelles constituent une part de l'identité paysagère et écologique de ce secteur de Champagne Berrichone (réservoirs de biodiversité). Cependant, elles sont généralement en contact immédiat avec les cultures (absence de bordure ou « zone tampon ») avec parfois

des signes de labour jusqu'à l'effondrement des pentes. On observe aussi des dépôts plus ou moins anciens.

Pour préserver ces milieux et favoriser la biodiversité dans les secteurs de grandes cultures, on peut notamment envisager la mise en œuvre du programme Agrifaune (convention entre Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, Fédération Nationale des Chasseurs, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et Office Français de la Biodiversité).

On signale une importante exploitation bio sur l'est de la commune, en bordure du Liennet (passage de 300 à 670 ha).

10.1.5 Boisements

L'essentiel des boisements est privé. Le FD de Chœur-Bommiers est gérée par l'ONF qui y pratique la futaie irrégulière.

10.1.6 Documents d'urbanisme

Un projet photovoltaïque est envisagé au nord de la commune (lieu-dit « La Pièce des Tailles ») sur 40 ha de friches. Il prévoit l'exploitation de lavandin.

A ce jour, toutes les haies, les mares et autres éléments du paysage ne sont pas retenus au titre des « prescriptions et éléments du paysage à préserver » dans le PLUi. Une des préconisations serait que la commune puisse faire le nécessaire pour les cartographier et les préserver en attendant la mise à jour du document (cf. fiche I_1).

Une veille et une recherche d'éventuels pièges à faune (avaloirs, poteaux creux...) sera menée et des corrections seront apportées.



Discussion autour de la mare du village



Discussion autour de la mare du Grand Villemongin

Axe 2 : Stratégie de reconquête et de restauration

Au-delà de préserver l'existant, une stratégie de reconquête et de restauration est nécessaire avec par exemple une démarche de restauration du maillage bocager et un accompagnement du renouvellement des haies existantes afin d'anticiper de leur vieillissement.

Globalement, il a été observé au cours des échanges avec les communes, une nécessité d'actualiser la Trame Verte et Bleue au niveau du PLUI et l'affiner par commune pour travailler sur ce sujet de reconquête de la biodiversité et de restauration des milieux. La trame noire avec les enjeux sur la pollution lumineuse pourrait être étudiée par la même occasion. Cette stratégie pourra être mise en œuvre lors de la révision du PLUI.

Les milieux naturels présents avec cette richesse de la biodiversité en milieux ruraux ou urbains sont également des alliés incontournables de la lutte contre les dérèglements climatiques. La présence de nature et de végétation en ville a un impact sur la pollution atmosphérique, sur le phénomène d'îlots de chaleur urbains, elle favorise également la pratique des modes actifs, du sport, des jeux et au bien-être des habitants... Par exemple, il a été prouvé que les parcs, connectés à des corridors verts, favorisent l'usage du vélo et le cheminement des piétons.

Avec la nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité et la mise en place du Fond Vert, les collectivités peuvent monter des projets de grande ampleur pour les aider à poursuivre leurs actions sur la biodiversité. De même, l'ABC peut faciliter l'insertion de la collectivité dans le programme « Territoires engagés pour la nature », en présentant un plan d'actions.

Cette stratégie de reconquête doit être menée à l'échelle des 14 communes de l'Agglomération.

10.3. Axe 3 : Sensibilisation et communication

L'Atlas de la Biodiversité Communale est une première étape qui permet de faire l'état des connaissances, des enjeux et d'identifier les actions faites et celles à poursuivre. Mais c'est aussi un support de sensibilisation pour permettre à tous les acteurs du territoire : élus, habitants, associations, aménageurs de se représenter la diversité écologique présente chez eux et à l'échelle de l'agglomération.

Si les effets et les causes du réchauffement climatique sont maintenant bien compris et admis par une grande majorité de nos concitoyens, le concept de biodiversité, d'érosion de la biodiversité et l'enjeu du maintien d'un tissu vivant sur la planète demeure plus compliqué à saisir. Par ailleurs, si bénéficier d'un environnement naturel préservé et protéger la nature reste une priorité qui ressort régulièrement sur le sujet depuis des années dans les sondages, les représentations « d'un environnement naturel préservé » et les moyens à mettre en œuvre pour l'obtenir peuvent singulièrement différer. C'est tout l'enjeu qui nécessite une stratégie de communication et de sensibilisation régulière, harmonisée, référencée scientifiquement et cohérente sur ces sujets.

Dans un premier temps, il sera nécessaire de définir une stratégie de communication, et il est souhaitable que cette réflexion soit collective et menée à l'échelle de l'agglomération. En effet, il est ressorti de manière unanime au cours des réunions avec les communes d'une attente et de la nécessité de communiquer et de sensibiliser sur le thème de la biodiversité. Et très souvent, les communes ont émis le souhait d'une stratégie de communication

harmonisée portée à l'échelle de l'Agglomération de Châteauroux Métropole pour assurer une cohérence et appuyer la communication locale.

Toutefois à partir de cette première expérience et afin d'attirer un public plus nombreux, plusieurs points peuvent être portés à la réflexion :

- Établir un ensemble de propositions, diversifiées en termes d'axes pédagogiques, de publics ciblés, de formats et de sujets... et structurées autour d'un programme annuel ;
- Une communication structurée au niveau de l'agglomération et relayée localement en s'appuyant sur les équipements, tiers lieux et associations volontaires existantes ;
- L'instauration de grands rendez-vous annuels, tels que les portes ouvertes des serres municipales. En effets beaucoup de propositions de découvertes ou de formations nécessitent de limiter les groupes à 10/15 personnes, il est important de pouvoir réunir parfois un public plus large et important à l'occasion d'évènements portant sur les thématiques nature et environnement ;
- Valoriser le patrimoine naturel des communes et le porter à la connaissance des concitoyens. Il s'agit d'une demande assez récurrente remontée lors des réunions dans les différentes communes. Ces actions pouvant prendre la forme, de pages web, de diaporama/conférence, d'expositions, de chemins d'interprétation, de livrets ou road-book, numéros spéciaux biodiversité de revues municipales et d'agglomération... ;
- Constituer un/des réseaux volontaires d'agents et/ou élus référents environnement des communes de l'agglomération à viser d'échanges de pratiques, de formation, d'organisation de conférences..., aménagement d'un site dans le cadre d'un concours "J'accueille la biodiversité dans ma commune" ;
- Identifier des sites pour conduire des chantiers participatifs de restauration (restauration de mare, nettoyages de sites, plantation de haies d'alignements ou d'arbres isolés... et mobiliser les riverains et volontaires avec l'appui des associations de protections de la nature du département ;
- Créer dans chaque commune une « Aire Terrestre Educative ». Ce dispositif de l'OFB inspiré des méthodes de pédagogie active est déterminant pour l'éducation à l'environnement des enfants en milieu scolaire ou périscolaire. Une ATE existe depuis quelques années sur la commune de Déols.
- ...

Pour la commune de Mâron, il est important de continuer à sensibiliser et former les agents en charge de la gestion des espaces.

11 Tableau de préconisations de gestion

Un ensemble de préconisations de gestion a été identifié pour chaque grande thématique abordée au cours de cet ABC : bocage, mares, cours d'eau, landes, gestion différenciée, bâti...

Le catalogue de préconisations de gestion fait l'objet d'un document indépendant commun à l'ensemble de Châteauroux Métropole.

Tableau 13 : Tableau de préconisations de gestion.

Thématique / milieu	Code	Fiches préconisations de gestion
Bocage	A	Gestion durable du bocage et des bosquets, plantation d'arbres et de haies
Prise en compte de la biodiversité dans la restauration et l'aménagement du bâti et des ouvrages	B_1	Bâti
	B_2	Ouvrages d'art
	B_3	Identifier et neutraliser les pièges pour la faune
Gestion différenciée	C	Gestion différenciée
Espèces exotiques envahissantes	D	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Mares et étangs	E	Gestion durable des mares et étangs
Cours d'eau	F	Gestion durable des cours d'eau et des fossés
Milieux alluviaux	G	Gestion durable des prairies et des marais alluviaux, prairies mésophiles à plus sèches
Espaces verts	H	Pour des espaces verts plus vivants
Prise en compte des milieux naturels et des espèces dans les documents d'urbanisme	I_1	Éléments paysagers remarquables (haies, arbres, mares, fossés....)
	I_2	Clôtures
	I_3	Friches
	I_4	Pollution lumineuse
	I_5	Entretien des chemins communaux
Boisements	J	Gestion durable des boisements
Milieux calcicoles secs	K	Gestion des pelouses calcaires
Landes	L	Gestion des landes sèches et humides

12 Résultats sur les sites définis pour les inventaires

Ce chapitre présente sous forme de fiche synthétique chacun des sites inventoriés.

Chaque fiche reprend les caractéristiques du site (surface, usages, propriétaire et gestionnaire), des photographies, ses enjeux écologiques (Habitats, Espèces végétales à enjeux, Espèces animales patrimoniales, Espèces exotiques envahissantes, Menaces et Commentaires) et les « points de vigilance en lien avec la gestion », renvoyant au catalogue de préconisations.

12.1.1 Bois communal nord

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site	Bois communal nord
Dates de passage	Mai, Juin et Aout 2022
Présentation du site	
Surface totale (ha)	3,1 ha
Usages	Chasse, promenade
Propriétaire	Public (commune)
Gestionnaire	Public (ONF)
	
	<i>Boisement mésophile</i>
	<i>Boisement mésophile</i>
Enjeux écologiques du site	
Habitats présents	Boisements mésophiles ou secs
Espèces végétales à enjeux présentes	Aucune espèce de flore à enjeux recensée
Espèces animales patrimoniales présentes	<p>Insectes : aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur ce secteur</p> <p>Amphibiens : aucune espèce patrimoniale n'a été observée</p> <p>Reptiles : 1 espèce patrimoniale recensée à proximité du site : Lézard des murailles</p> <p>Oiseaux : 3 espèces patrimoniales observées en période de reproduction : Pigeon colombin, Pic mar, Tourterelle des bois</p> <p>Mammifères terrestres : aucune espèce patrimoniale n'a été observée</p> <p>Chiroptères : 5 espèces et 2 groupes d'espèces sont recensés : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, groupe Pipistrelle de Kuhl / Nathusius, Murins indéterminés</p>
Espèces exotiques envahissantes présentes	Aucune espèce envahissante n'a été observée sur ce site
Menaces	Aucune menace particulière n'est ressortie sur ce site
Commentaires sur les enjeux	Bien que ce site comporte une richesse floristique et faunistique relativement faible, on note la présence de 3 espèces d'oiseaux

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site	Bois communal nord
	patrimoniaux d'enjeu faible à fort au sein de boisement ainsi qu'un cortège de chiroptères typiquement forestier d'enjeu moyen. Le site représente un habitat favorable à la nidification de la Tourterelle des bois et au gîte des chauves-souris arboricoles. Les boisements de ce bois communal sont en bon état de conservation, et donc à enjeu de conservation moyen pour les habitats.
Points de vigilance en lien avec la gestion	
La gestion actuelle de l'ONF est menée afin de concilier sylviculture et biodiversité. Toutefois, on peut préconiser la création d'îlots de senescence – cf. mesure J.	
 <p>CHÂTEAURoux Métropole</p>	 <p>Indre Nature</p>  <p>biotope</p>



**Synthèse des enjeux -
secteur du bois
communal nord**

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de
Châteauroux

Légende

-  Commune
-  Secteur étudié

Enjeu

-  Fort

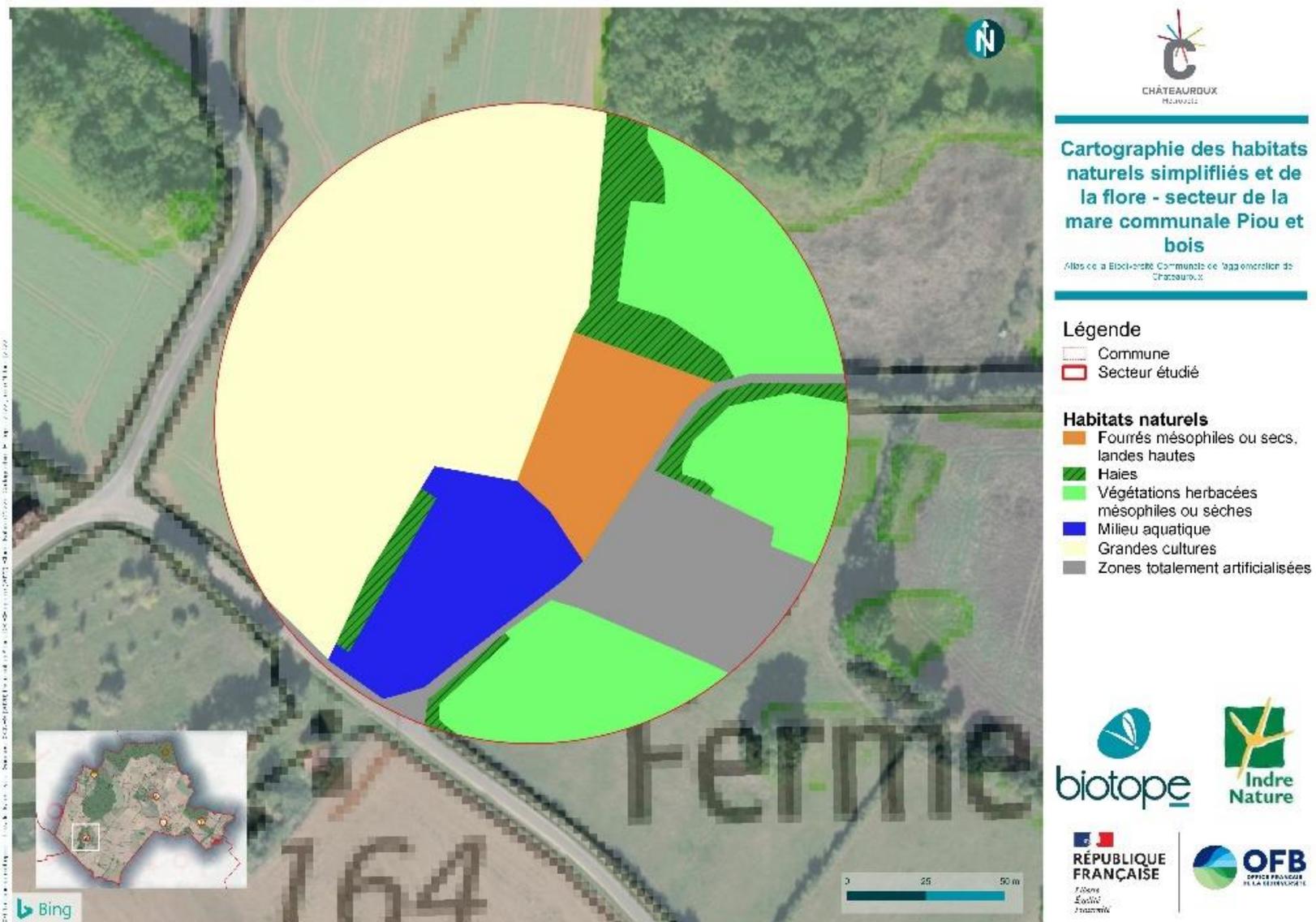


Carte 10 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Bois communal nord »

12.1.2 Mare communale Piou et bois

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site	Mare communale Piou et bois
Dates de passage	Mai, Juin et Aout 2022
Présentation du site	
Surface totale (ha)	3,1 ha
Usages	Pêche, culture, promenade
Propriétaire	Public (commune) / Privés
Gestionnaire	Public / Privés
	
	<i>Mare de Piou</i>
	<i>Prairie</i>
Enjeux écologiques du site	
Habitats présents	Fourrés mésophiles ou secs, landes hautes Haies Végétations herbacées mésophiles ou sèches Milieu aquatique Grandes cultures Zones totalement artificialisées
Espèces végétales à enjeux présentes	Aucune espèce de flore à enjeux recensée
Espèces animales patrimoniales présentes	Insectes : 1 espèce patrimoniale de coléoptère : Grand capricorne Amphibiens : 3 espèces patrimoniales observées : Crapaud commune/épineux, Grenouille commune, Triton palmé Reptiles : 2 espèces patrimoniales : Lézard des murailles, Lézard à deux raies Oiseaux : 6 espèces patrimoniales observées posées en période de reproduction dont une a également été observée en vol, ainsi qu'une autre espèce observée uniquement en vol au-dessus du site : Alouette des champs, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois et Hirondelle de fenêtre. Mammifères terrestres : aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur ce secteur Chiroptères : 5 espèces et 4 groupes d'espèces sont recensés :

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site	Mare communale Piou et bois
	Barbastelle d'Europe, Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, groupe Sérotine commune / Noctules, groupe Pipistrelle de Kuhl / Nathusius, Murins indéterminés, Oreillards indéterminés
Espèces exotiques envahissantes présentes	Aucune espèce exotique envahissante n'est présente sur ce site
Menaces	Aucune menace particulière n'est ressortie sur ce site
Commentaires sur les enjeux	<p>Trois espèces d'amphibiens sont présentes au sein de la mare, bien qu'elles soient toutes d'enjeu écologique faible, la diversité des espèces présentes reste notable avec la présence du Triton palmé, sensible aux poissons. Le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies profitent des zones bien exposées aux abords de la mare et au niveau des lisières.</p> <p>Les enjeux spécifiques les plus forts concernent le groupe des oiseaux et des chiroptères. On note notamment la présence de la Linotte mélodieuse, du Chardonneret élégant et de la Tourterelle des bois, espèces à enjeu écologique fort, aux abords des fourrés et des haies. L'Hirondelle rustique, observée en vol et posée sur le site, est nicheuse certaine sur ce secteur. L'Hirondelle de fenêtre peut également nicher au sein de ce secteur, notamment dans les granges des fermes. Ces deux espèces possèdent un enjeu moyen de conservation. Les chiroptères sont attirés par la mare qui constitue une zone de chasse privilégiée, concentrant les insectes.</p> <p>Concernant ces derniers, une espèce patrimoniale, le Grand capricorne, est présente au sein de la haie bordant la mare, témoignant de la présence de vieux arbres remarquables.</p>
Points de vigilance en lien avec la gestion	
<p>Préserver les arbres matures aussi longtemps que possible – cf. mesure A ;</p> <p>Préserver voire aménager les bâtiments alentours (grange abandonnée ?) pour accueillir de manière optimale les Hirondelles et les chiroptères – cf. mesure B_1 ;</p> <p>Mettre en place une gestion différenciée permettant de laisser la végétation se développer en bord d'étang et dans les zones non fréquentées du site tout en maintenant des accès pour la pêche – cf. mesure C ;</p> <p>Trouver un équilibre entre pêche et biodiversité sur la mare en évitant l'introduction d'espèces exotiques ou le piétinement des berges ;</p> <p>Les fourrés au nord de la mare (parcelle ZT0009, privée) pourraient être réouverts et gérés en prairie extensive – cf. mesure G.</p>	
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>CHÂTEAUROUX Métropole</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Indre Nature</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>biotope</p> </div> </div>	



Carte 11 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Mare communale Piou et bois »



Synthèse des enjeux - secteur de la mare communale Piou et bois

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de
Châteauroux

Légende

- Commune
- Secteur étudié

Enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible



Carte 12 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Mare communale Piou et bois »

12.1.3 Mare communale centre + réseau mares + bois

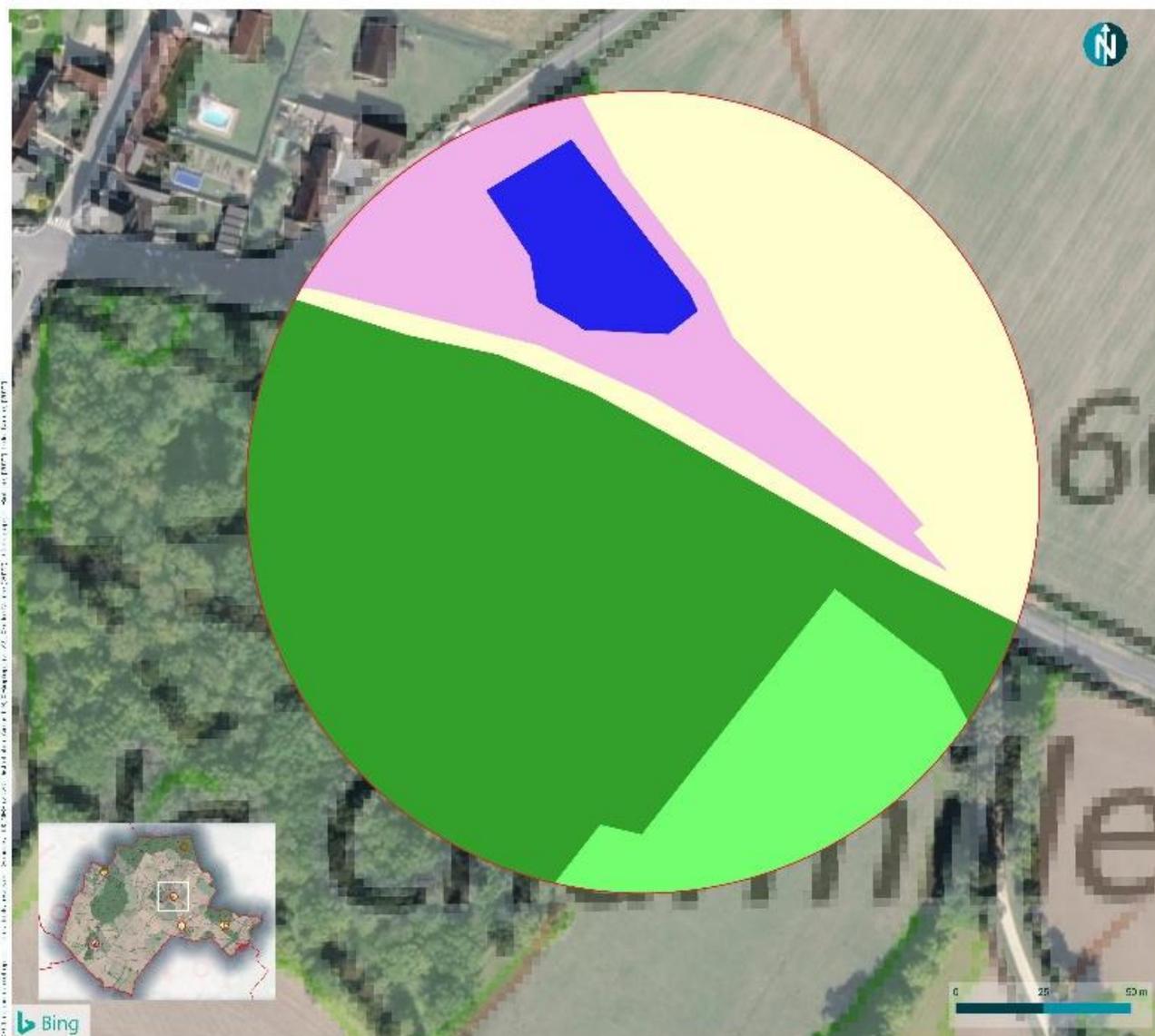
Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site	Mare communale centre + réseau mares + bois
Dates de passage	Mai, Juin et Aout 2022
Présentation du site	
Surface totale (ha)	4 ha
Usages	Pêche, culture, promenade
Propriétaire	Public (commune) / Privés
Gestionnaire	Public / Privés
	
	<i>Mare communale</i>
	<i>Boisement</i>
Enjeux écologiques du site	
Habitats présents	Boisements mésophiles ou secs Végétations herbacées mésophiles ou sèches (habitat d'intérêt communautaire : Prairie mésophile de fauche) Milieu aquatique Grandes cultures Milieux fortement anthropiques ou cultivés
Espèces végétales à enjeux présentes	Aucune espèce de flore à enjeux recensée
Espèces animales patrimoniales présentes	Insectes : 1 espèce patrimoniale de coléoptère : Lucane cerf-volant (2023) Amphibiens : 1 espèce patrimoniale : Grenouille commune Reptiles : 2 espèces patrimoniales : Cistude d'Europe et Lézard des murailles Oiseaux : 3 espèces patrimoniales observées posées en période de reproduction et 1 espèce patrimoniale observée en vol au-dessus du site : Alouette des champs, Caille des blés, Verdier d'Europe et Martin-pêcheur d'Europe Mammifères terrestres : aucune espèce patrimoniale de mammifère n'a été observée sur ce secteur Chiroptères : 4 espèces et 4 groupes d'espèces sont recensés : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site	Mare communale centre + réseau mares + bois
	commune, groupe Sérotine commune / Noctules, groupe Pipistrelle de Kuhl / Nathusius, Murins indéterminés, Oreillard indéterminés
Espèces exotiques envahissantes présentes	Poisson : Perche soleil
Menaces	Eutrophisation du plan d'eau et présence d'un poisson exotique envahissant. Absence de végétation sur les berges et gestion trop intensive des berges du plan d'eau et de ses abords.
Commentaires sur les enjeux	<p>Le plan d'eau est favorable à la Grenouille commune et à la Cistude d'Europe malgré l'absence de végétation aquatique. Cette espèce possède un enjeu moyen de conservation. Un autre reptile est présent au sein du secteur et aux abords de la mare : le Lézard des murailles.</p> <p>Il constitue également un territoire de chasse pour le Martin-pêcheur d'Europe, espèce à enjeu fort de conservation, l'Hirondelle rustique et les chiroptères. Le plan d'eau et ses abords possèdent donc un enjeu de conservation évalué à fort, au vu des espèces qui s'y trouvent. Le Verdier d'Europe a été observé au sein des milieux fortement anthropiques et cultivés alors que l'Alouette des champs est présente au sein des cultures à l'est du secteur étudié.</p> <p>La prairie mésophile de fauche en marge du site doit être maintenue.</p>
Points de vigilance en lien avec la gestion	
<p>Trouver un équilibre entre pêche et biodiversité sur la mare en évitant l'introduction d'espèces exotiques ou le piétinement des berges :</p> <p>Mettre en place une gestion différenciée permettant de laisser la végétation se développer en bord d'étang et dans les zones non fréquentées du site tout en maintenant des accès pour la pêche – cf. mesure C ;</p> <p>Eradiquer la Perche soleil et préférer des peuplements de poissons autochtones ;</p> <p>Envisager un reprofilage des berges – cf. mesure E ;</p> <p>Maintenir la gestion de la prairie mésophile de fauche patrimoniale (parcelle ZK0040, privée) ;</p> <p>Préserver les haies – cf. mesure A.</p>	

Fiche de synthèse des résultats des inventaires

Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole

Commune	Mâron
Nom du site	Mare communale centre + réseau mares + bois
 <p data-bbox="196 824 756 909"><i>Gestion intensive des berges de la mare. Cet espace pourrait bénéficier d'une gestion plus lâche permettant à la végétation spontanée de se développer</i></p>	 <p data-bbox="810 815 1377 875"><i>Gestion intensive de l'espace autour de la mare. Une haie pourrait être implantée entre la route et l'espace vert</i></p>
 <p data-bbox="188 1357 764 1442"><i>Gestion intensive de l'espace autour de la mare. Cet espace pourrait bénéficier d'une gestion plus lâche permettant à la végétation spontanée de se développer</i></p>	 <p data-bbox="898 1350 1289 1379"><i>Prairie mésophile de fauche à préserver</i></p>
	 



Cartographie des habitats naturels simplifiés et de la flore - secteur de la mare communale centre + réseau mares + bois

Atlas de la Biodiversité Commune de l'agglomération de Châteauroux

Légende

-  Commune
-  Secteur étudié

Habitats naturels

-  Boisements mésophiles ou secs
-  Végétations herbacées mésophiles ou sèches
-  Milieu aquatique
-  Grandes cultures
-  Milieux fortement anthropiques ou cultivés



Carte 13 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Mare communale centre + réseau mares + bois »



Synthèse des enjeux - secteur de la mare communale centre + réseau mares + bois

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de
Châteauroux

Légende

- Commune
- Secteur étudié

Enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible

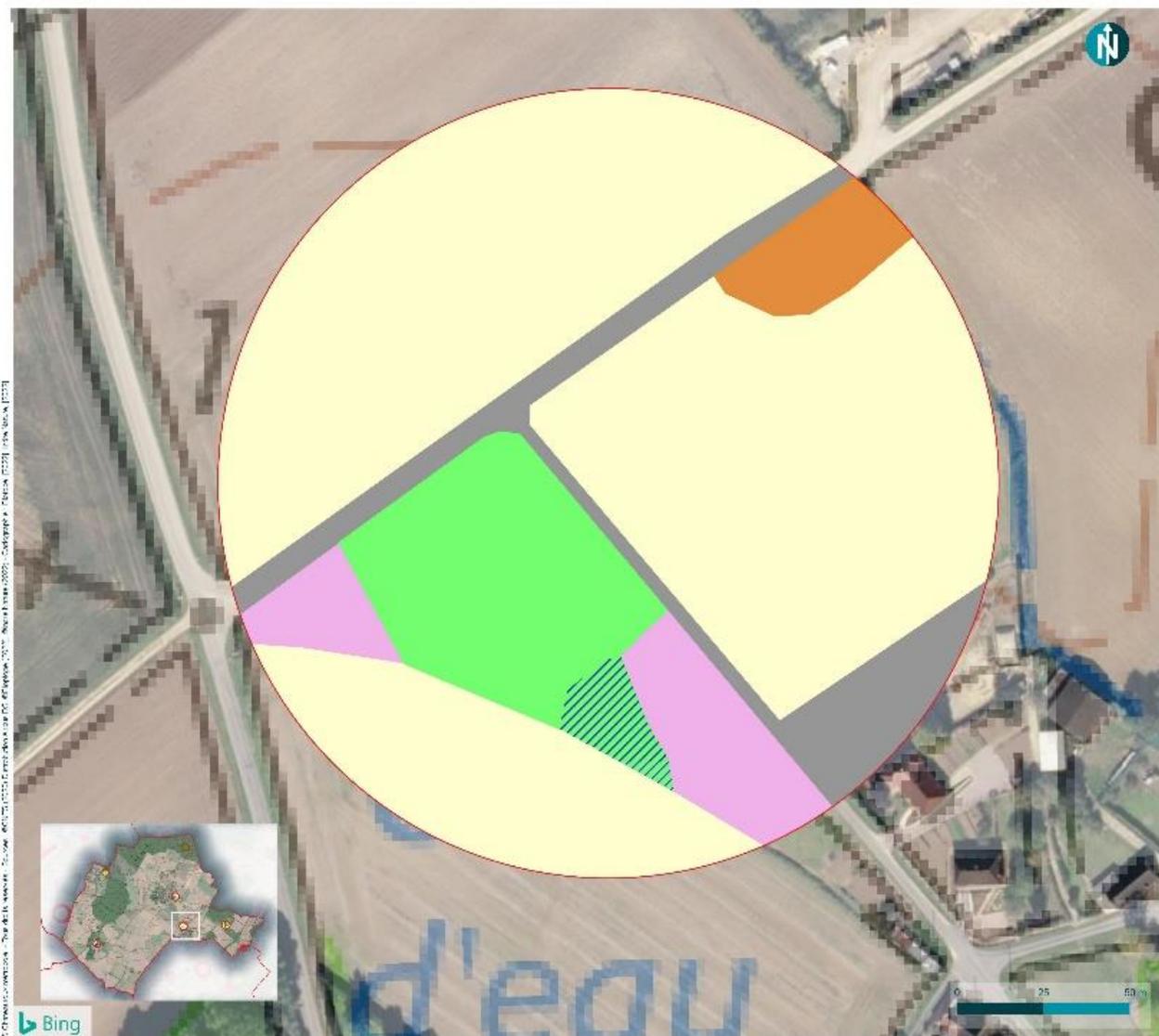


Carte 14 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Mare communale centre + réseau mares + bois »

12.1.4 Mares communales Villemongin + prairie communale

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site	Mares communales Villemongin + prairie communale
Dates de passage	Mai, Juin et Aout 2022
Présentation du site	
Surface totale (ha)	4 ha
Usages	Culture
Propriétaire	Public (commune) / Privés
Gestionnaire	Public / Privés
	
	<i>Mare complètement atterrie</i>
	<i>Jachère calcicole</i>
Enjeux écologiques du site	
Habitats présents	Fourrés mésophiles ou secs, landes hautes Végétations herbacées mésophiles ou sèches Végétations herbacées humides ou mésohygrophiles Grandes cultures Milieux fortement anthropiques ou cultivés Zones totalement artificialisées
Espèces végétales à enjeux présentes	Aucune espèce de flore à enjeux recensée
Espèces animales patrimoniales présentes	Insectes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lépidoptères : 1 espèce patrimoniale : Azuré des Coronilles ▪ Orthoptères : 1 espèce patrimoniale : Phanéroptère méridional Amphibiens : aucune espèce patrimoniale recensée Reptiles : 1 espèce patrimoniale : Lézard des murailles Oiseaux : 4 espèces patrimoniales observées en période de reproduction : Alouette des champs, Bruant jaune, Caille des blés, Tarier pâtre Mammifères terrestres : aucune espèce patrimoniale recensée Chiroptères : 2 espèces et 2 groupes d'espèces sont recensés : Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, groupe Pipistrelle de Kuhl / Nathusius, Oreillard indétérminés

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site	Mares communales Villemongin + prairie communale
Espèces exotiques envahissantes présentes	Aucune espèce envahissante n'a été observée sur ce site
Menaces	La mare ne semble plus en eau depuis plusieurs années.
Commentaires sur les enjeux	<p>Ce site est constitué dans sa quasi-totalité de milieux ouverts, avec une dominance de cultures. Au sein de ces dernières, on retrouve l'Alouette des champs, espèce d'oiseaux à enjeu écologique moyen pouvant nicher dans les cultures.</p> <p>Les enjeux sont également moyens au niveau des végétations sèches, favorables à 2 espèces d'insectes patrimoniaux : l'Azuré des Coronilles et le Phanéroptère méridional.</p> <p>Bien que la mare ne semble plus en eau depuis plusieurs années, l'enjeu le plus fort se situe sur les végétations herbacées humides ou mésohygrophiles, habitat à enjeu fort de conservation.</p>
Points de vigilance en lien avec la gestion	
<p>Envisager un curage de la mare et étudier son alimentation en eau – cf. mesure E ;</p> <p>Adopter une gestion adaptée des milieux calcicoles secs – cf. mesure K.</p>	
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>CHÂTEAURoux Métropole</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Indre Nature</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>biotope</p> </div> </div>	




CHATEAURoux
 Métropole

Cartographie des habitats naturels simplifiés et de la flore - secteur des mares communales Villemongin + prairie
Atlas de la biodiversité - Commune de l'agglomération de Châteauroux

Légende

-  Commune
-  Secteur étudié

Habitats naturels

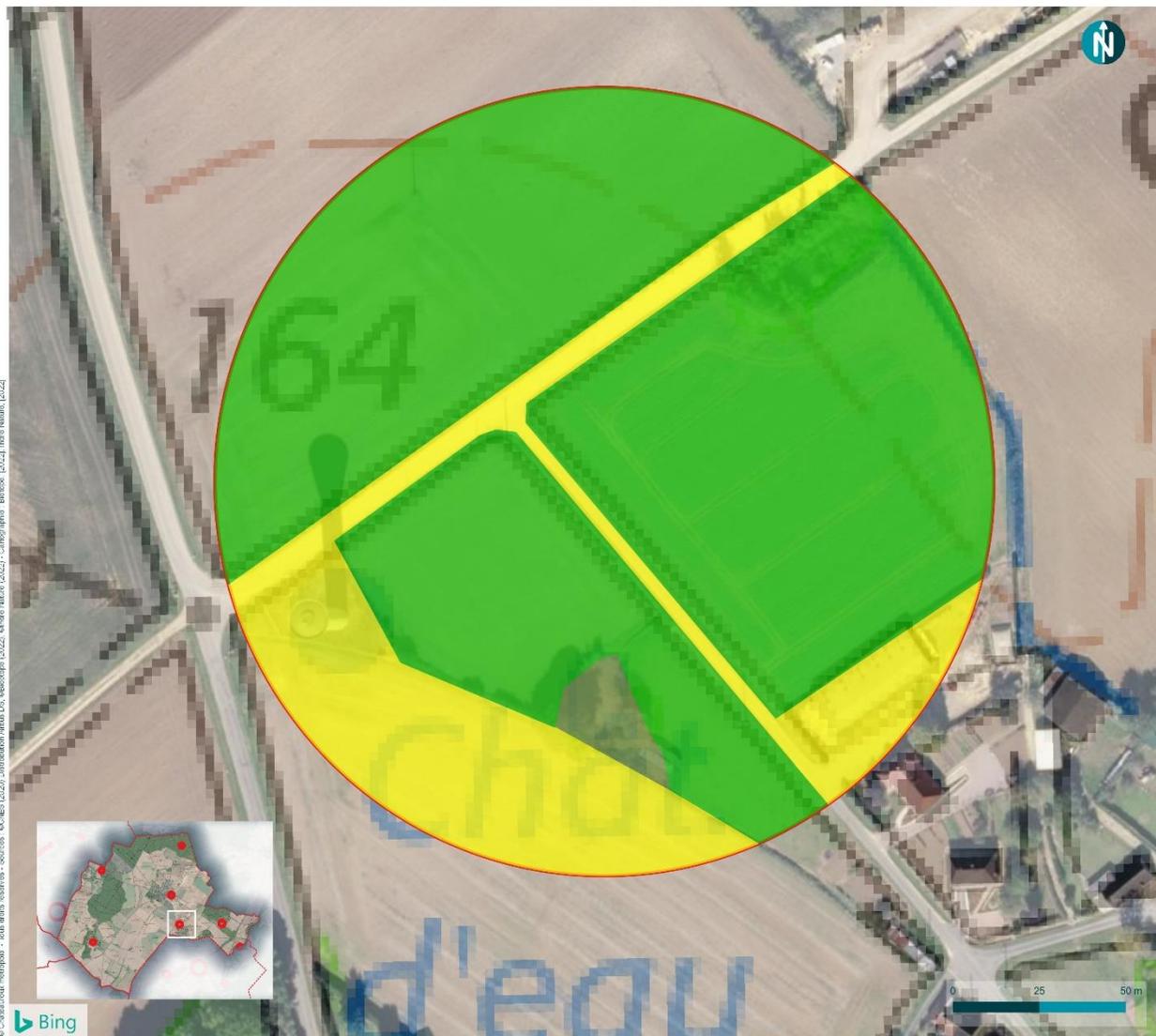
-  Fourrés mésophiles ou secs, landes hautes
-  Végétations herbacées mésophiles ou sèches
-  Végétations herbacées humides ou mésophytophiles
-  Grandes cultures
-  Milieux fortement anthropiques ou cultivés
-  Zones totalement artificialisées







Carte 15 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Mares communales Villemongin + prairie communale »



Synthèse des enjeux - secteur des mares communales Villemongin + prairie communale

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de
Chateauroux

Légende

- Commune
- Secteur étudié

Enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible

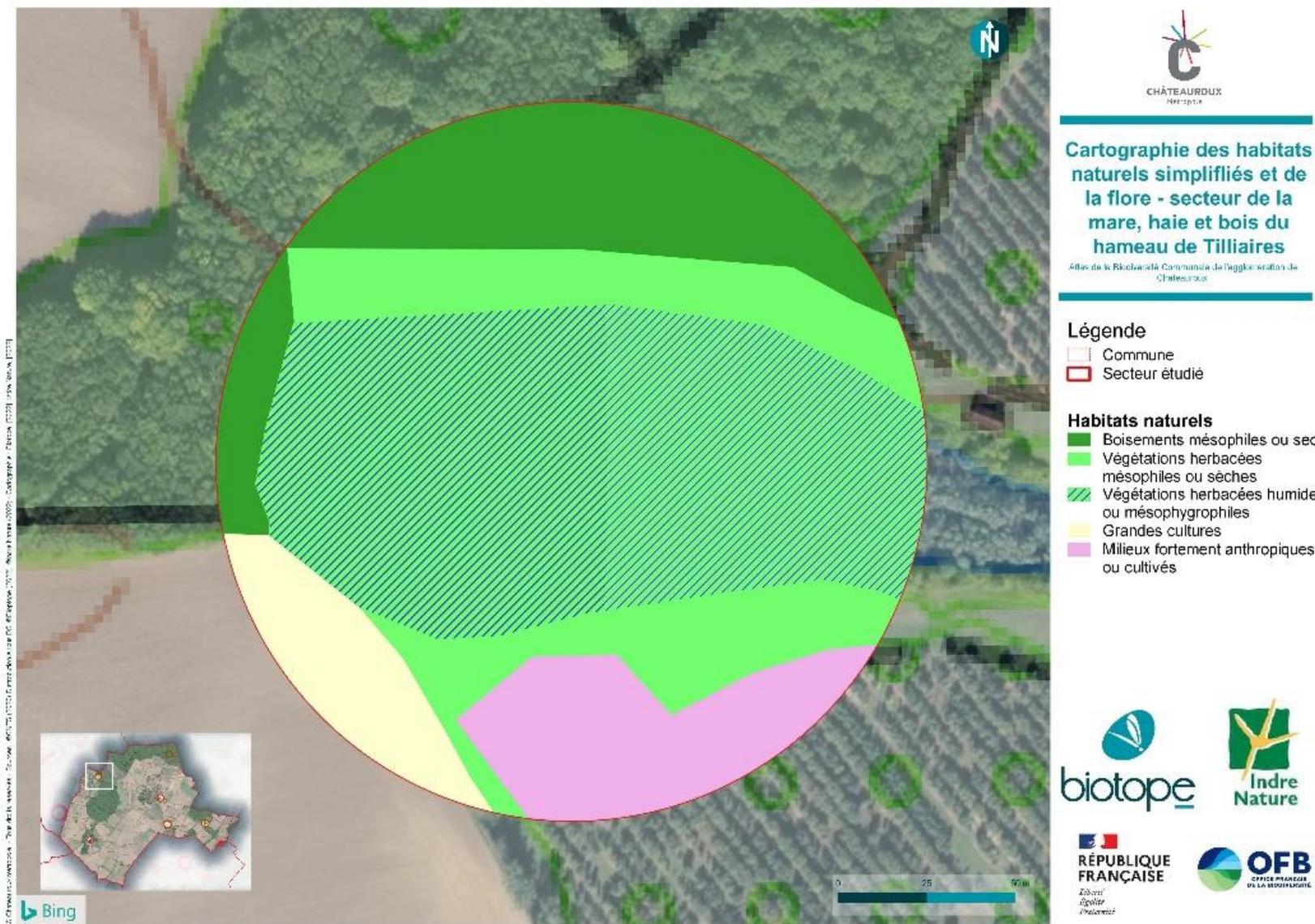


Carte 16 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Mares communales Villemongin + prairie communale »

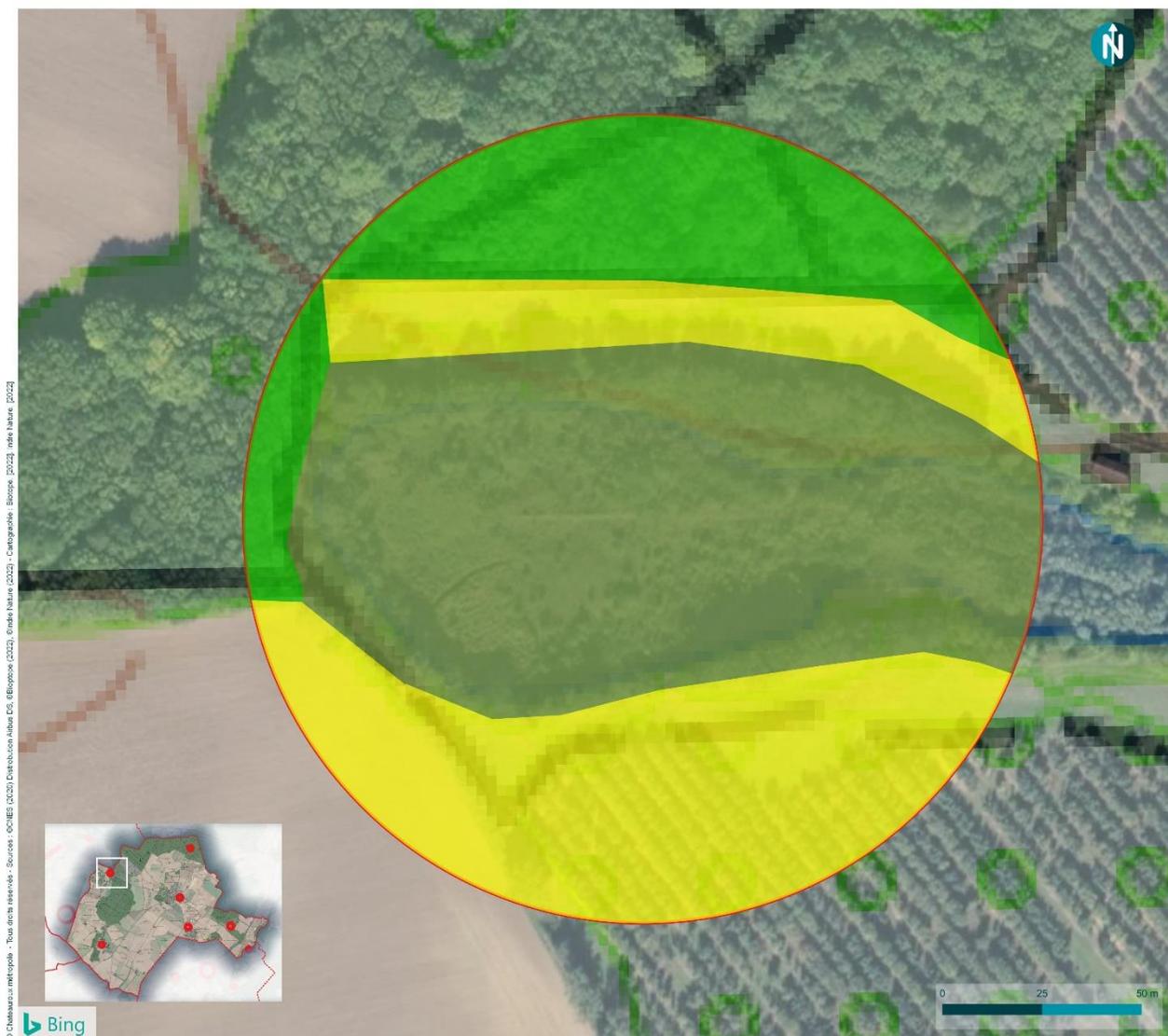
12.1.5 Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site si existant	Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires
Dates de passage	Mai, Juin et Aout 2022
Présentation du site	
Surface totale (ha)	3,1 ha
Usages	Promenade, chasse
Propriétaire	Privés
Gestionnaire	Privés
	
	<i>Mare en voie d'atterrissement par les roseaux et les saules</i>
	<i>Gestion intensive des abords de la plantation de noisetiers</i>
Enjeux écologiques du site	
Habitats présents	Boisements mésophiles ou secs Végétations herbacées mésophiles ou sèches Végétations herbacées humides ou mésohygrophiles (habitat remarquable : Roselière haute et jeune saulaie blanche) Grandes cultures Milieux fortement anthropiques ou cultivés
Espèces végétales à enjeux présentes	Aucune espèce de flore à enjeux recensée
Espèces animales patrimoniales présentes	Insectes : 1 espèce patrimoniale de Libellule recensée : Leste des bois Amphibiens : aucune espèce patrimoniale recensée Reptiles : 1 espèce patrimoniale : Lézard des murailles Oiseaux : 4 espèces patrimoniales observées posées en période de reproduction Mammifères terrestres : 2 espèces patrimoniales recensées : Ecureuil roux et Lapin de garenne Chiroptères : 3 espèces et 4 groupes d'espèces sont recensés : Barbastelle d'Europe, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, groupe Sérotine commune / Noctules, groupe Pipistrelle de Kuhl / Nathusius, Murins indéterminés, Oreillards indéterminés
Espèces exotiques envahissantes présentes	Aucune espèce envahissante n'a été observée sur ce site

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site si existant	Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires
Menaces	Atterrissement de la mare par colonisation par la roselière et la saulaie.
Commentaires sur les enjeux	<p>Les enjeux les plus forts sur ce secteur concernent les végétations humides herbacées ou mésohygrophiles. La roselière à Massette à feuilles étroites s'associe avec une jeune saulaie blanche, signe d'une transition de végétation et d'une fermeture du milieu, menaçant les espèces végétales de zones humides mais aussi les insectes comme le Leste des bois, Odonate à enjeu fort car « vulnérable » sur la liste rouge régionale. Signe de menace avancée : aucun amphibien n'a été observé sur la mare !</p> <p>On notera au sein de cet habitat la présence du Verdier d'Europe, de la Fauvette des jardins, de la Tourterelle des bois et du Chardonneret élégant, tous associés aux milieux buissonnants voire arborés pour le groupe des oiseaux. Les boisements nord sont favorables à la présence de l'Ecureuil roux, et les végétations herbacées mésophiles au Lapin de garenne, deux espèces de mammifères à enjeu écologique faible.</p>
Points de vigilance en lien avec la gestion	
<p>Envisager un faucardage et un curage partiel de la mare et étudier son alimentation en eau – cf. mesure E ;</p> <p>Adopter une gestion différenciée moins intensive des milieux ouverts et des lisières – cf. mesures C et G.</p>	
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>CHÂTEAURoux MÉtropole</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Indre Nature</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>biotope</p> </div> </div>	



Carte 17 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires »



CHATEAURoux
Métropole

Synthèse des enjeux - secteur de la mare, haie et bois du hameau de Tilliaires

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de
Châteauroux

- Légende**
- Commune
 - Secteur étudié

- Enjeu**
- Fort
 - Moyen
 - Faible



Carte 18 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Mare, haie et bois du hameau de Tilliaires »

12.1.6 Bois Rezay

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site si existant	Bois Rezay
Dates de passage	Mai, Juin et Aout 2022
Présentation du site	
Surface totale (ha)	5 ha
Usages	Chasse, culture
Propriétaire	Privés
Gestionnaire	Privés
	
<i>Haie et chemin</i>	<i>Fourrés</i>
Enjeux écologiques du site	
Habitats présents	Boisements mésophiles ou secs Boisements mésophiles ou secs anthropisés Fourrés humides Végétations herbacées humides ou mésohygrophiles Grandes cultures Zones totalement artificialisées
Espèces végétales à enjeux présentes	Trèfle aggloméré (<i>Trifolium glomeratum</i>) à proximité
Espèces animales à enjeux présentes	Insectes : aucune espèce patrimoniale recensée sur le secteur Amphibiens : aucune espèce patrimoniale recensée Reptiles : 2 espèces patrimoniales recensées : Lézard des murailles et Lézard à deux raies Oiseaux : 3 espèces patrimoniales observées posées en période de reproduction : Alouette des champs, Fauvette des jardins, Tourterelle des bois Mammifères terrestres : aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur ce secteur Chiroptères : <i>pas d'inventaire</i>
Espèces exotiques envahissantes présentes	Aucune espèce envahissante n'a été observée sur ce site
Menaces	Aucune menace particulière n'est ressortie sur ce site

Fiche de synthèse des résultats des inventaires	
Atlas de Biodiversité Communale de Châteauroux Métropole	
Commune	Mâron
Nom du site si existant	Bois Rezay
Commentaires sur les enjeux	<p>Le site possède une diversité faunistique relativement faible, avec 5 espèces patrimoniales recensées sur ce dernier. Parmi ces espèces, on retrouve l'Alouette des champs au niveau des cultures, la Tourterelle des bois au niveau du boisement mésophile sec au sud, et la Fauvette des jardins au niveau du boisement anthropisé situé au centre du secteur. Au sud de ce boisement, on note la présence de deux espèces de reptiles : le Lézard vert occidental et le Lézard des murailles.</p> <p>Les végétations herbacées humides sur ce secteur représentent un enjeu moyen de conservation sur le critère habitat.</p>
Points de vigilance en lien avec la gestion	
Envisager la réouverture et un curage partiel de la mare – cf. mesure E.	
 <p>CHÂTEAURoux Métropole</p>	 <p>Indre Nature</p>  <p>biotope</p>



Cartographie des habitats naturels simplifiés et de la flore - secteur de la mare, haie et bois du hameau de Tilliaires

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de Châteauroux

Légende

- Commune
- Secteur étudié

Habitats naturels

- Boisements mésophiles ou secs
- Boisements mésophiles ou secs anthropisés
- Fourrés humides
- Végétations herbacées humides ou mésophytophiles
- Grandes cultures
- Zones totalement artificialisées



Carte 19 : Cartographie des habitats et de la flore au niveau du site « Bois Rezy »



© Châteauroux métropole - Tous droits réservés - Sources : IGN (2021) Distribution Atlas DS, IGN (2021) © IGN (2021) - Cartographie : Biotopie (2022) Indre Nature (2022)



Synthèse des enjeux - secteur de la mare, haie et bois du hameau de Tilliaires

Atlas de la Biodiversité Communale de l'agglomération de
Châteauroux

Légende

- Commune
- Secteur étudié

Enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible



Carte 20 : Synthèse des enjeux au niveau du site « Bois Rezay »

13 Annexes

13.1 Flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée		
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF	
Achillée millefeuille ; Herbe au charpentier	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	-	-	-	-	LC	-	.	X	-	-
Agrostis capillaire ; Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Agrostis stolonifère ; Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	-	-	-	-	LC	-	AR	X	-	-
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	-	-	-	-	LC	-	C	X	-	-
Ail des vignes	<i>Allium vineale</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Alchémille des champs	<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	-	-	-	-	-	-	.	X	-	-
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Angélique sauvage ; Angélique des bois	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Arabette de thalius	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	-	-	-	LC	LC	-	R	X	-	X
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Aubépine à un style ; Epine blanche	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Aulne glutineux ; Verne	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau	<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Bec-de-grue à feuilles de ciguë ;	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée			
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022			Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF		
Erodium à feuilles de ciguë												
Benoîte des villes ; Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-		-
Berce commune ; Berce sphondyle ; Patte d'ours	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	-	-	-	-	-	-	C	X	-		-
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-		-
Bourdaine	<i>Frangula dodonei</i> Ard., 1766	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-		-
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-		-
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-		-
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-		-
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-		-
Bugle de Genève	<i>Ajuga genevensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-		-
Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-		-
Cabaret des oiseaux ; Cardère à foulon	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-		-
Callitriche des eaux stagnantes ; Callitriche des étangs	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-		-
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-		-
Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-		-
Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-		-
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-		-
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-		-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée		
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022		
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF	Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Centaurée	<i>Centaurea jacea</i> (Groupe)	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Cerfeuil penché ; Cerfeuil enivrant ; Chérophylle penché	<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Charme	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Chêne rouvre ; Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Circée de Paris	<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Cirse commun ; Cirse à feuilles lancéolées	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	-	-	-	LC	-	-	CCC	X	-	-
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Cornifle immergé ; Cornifle nageant ; Cératophylle immergé	<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Crépide capillaire	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i> L.,	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée			
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022			Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF		
	1753											
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	-
Drave printanière	<i>Draba verna</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	-
Eglantier (groupe)	<i>Rosa canina</i> (Groupe)	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	-
Epiaire des bois	<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	-
Epiaire des marais	<i>Stachys palustris</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	-
Epine-noire ; Prunellier	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	-
Epipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	-
Erable champêtre ; Acérais	<i>Acer campestre</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	-
Erable plane	<i>Acer platanoides</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	-
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	-
Eupatoire à feuilles de chanvre	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	-
Euphorbe des bois	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	-
Euphorbe réveil-matin	<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	-
Ficaire de printemps	<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	-
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	-
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	-
Fragon ; Petit houx	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	-
Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-	-
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	-
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée		
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022		
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF	Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Gaillet blanc	<i>Galium album</i> Mill., 1768	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Gaillet croisette	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-	-
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Gaillet jaune ; Caille-lait jaune	<i>Galium verum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Géranium à feuilles molles	<i>Geranium molle</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Géranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Germandrée scorodaine ; Sauge des bois	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Gesse hérissée	<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Gouet tâcheté ; Arum tâcheté	<i>Arum maculatum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Grand plantain ; Plantain majeur	<i>Plantago major</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Grande bardane	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Grande chélidoine ; Herbe à la verrue	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Grande ortie ; Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-	-
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Houblon	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée		
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022		
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF	Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Ivraie vivace ; Ray-gras commun	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Jacinthe des bois ; Jacinthe sauvage	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-	-
Jonc à tépales aigus	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Jonc glauque ; Jonc courbé ; Jonc des jardiniers	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Jonc-des-chaisiers ; Scirpe des étangs	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Laïche des bois	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-	-
Laïche écartée	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Laïche hérissée	<i>Carex hirta</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Lamier blanc ; Ortie blanche	<i>Lamium album</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Lamier pourpre ; Ortie rouge	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Lampsane commune ; Graceline	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée		
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022		
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF	Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	-	-	-	-	LC	-	CCC	X	-	-
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Lotus des marais	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Luzerne lupuline ; Minette	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-	-
Luzerne tachetée	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Luzule de Forster	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Luzule des champs	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Lychnis fleur de coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Lycoperon d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-	-
Lysimaque nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Marronnier d'Inde ; Marronnier commun ; Marronnier blanc	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-
Merisier vrai ; Cerisiers des oiseaux	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée			
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022			Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF		
Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Mouron des oiseaux	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Mourron des champs	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Myosotis	<i>Myosotis laxa</i> Lehm., 1818	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-	
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Noisetier ; Coudrier	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Orme champêtre ; Petit orme	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Ornithogale des Pyrénées	<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda, 1988	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Orpin reprise	<i>Hylotelephium telephium</i> (L.) H.Ohba, 1977	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Oseille à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Oseille agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Pâquerette vivace ; Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Pâturin des bois	<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Petite douve ; Renoncule flammette	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Petite lentille d'eau	<i>Lemna minor</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Petite pervenche	<i>Vinca minor</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée			
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022			Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF		
Petite Pimprenelle	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Petite-centaurée commune	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Picride fausse-éperviaire	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Picride fausse-vipérine	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Pissenlit	<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Plantain corne-de-cerf ; Pied-de-corbeau	<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Potentille ansérine	<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Potentille rampante ; Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Pourpier cultivé	<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	-	-	-	-	-	-	AR	X	-	X	
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Primevère officinale ; Coucou	<i>Primula veris</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Pulcaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	-	-	-	LC	-	-	CCC	X	-	-	
Reine des prés ; Spirée ulmaire ; Filipendule ulmaire	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	DH5	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée			
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022			Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI	PATIF	
Renouée persicaire	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Roseau	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-	
Rubéole des champs	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Sabline à feuilles de serpolet	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AC	X	-	-	
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i> Mill., 1768	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Saule blanc ; Osier blanc	<i>Salix alba</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Sceau-de-Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Scrofulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	AR	X	-	-	
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Séneçon jacobé	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-	
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	-	-	-	LC	-	-	CCC	X	-	-	
Tamier	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	-	-	-	LC	LC	-	CC	X	-	-	
Torilis faux-cerfeuil	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	
Trèfle	<i>Trifolium</i>	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Source de la donnée		
		Europe	France	RG	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Rareté	Inventaires 2022		
									BIOTOP E	RÉSEAU PARTICI PATIF	Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
aggloméré	<i>glomeratum</i> L., 1753										
Trèfle blanc ; Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	-	-	-	VU	LC	-	RR	X	-	-
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	-	-	-	LC	LC	-	RR	X	-	-
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	CCC	X	-	-
Vesce hérissée	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	-	-	-	-	-	-	CCC	X	-	-
Violette odorante	<i>Viola odorata</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	-	-	-	LC	-	-	CC	X	-	-
Vulpin des champs	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-
Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	-	-	-	LC	LC	-	C	X	-	-

Légende :

- Europe : statut communautaire au titre de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » qui regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) : An. II : inscrit à Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE.
- France : statut de protection. PN : Protection Nationale (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire) ; PR : Protection Régionale en région Centre Val-de-Loire (Article 1 de l'arrêté du 12 mai 1993).
- LRN : liste rouge nationale : liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France et al., 2018) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.
- LRR : liste rouge régionale : liste rouge des plantes vasculaires de la région Centre (Csrpn de la région Centre, 2012) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.
- Dét. ZNIEFF : Liste-tableau des habitats et espèces déterminantes en région Centre Val-de-Loire (DREAL Centre Val-de-Loire, 2018).
- Niveau de rareté : rareté à l'échelle de la région Centre val-de-Loire (Cordier J. & Filoche S., 2016) : CCC : extrêmement commun ; CC : très commun ; C : commun ; AC : assez commun ; AR : assez rare ; R : rare ; RR : très rare ; RRR : extrêmement rare.

13.2 Faune

Liste complète des espèces observées en 2022.

13.2.1 Insectes

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
Lépidoptères - Rhopalocères									
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	-	-	LC	-	-	X		
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	-	LC	-	-			X
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	-	-	LC	-	-	X		
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	LC	-	-	X		
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	-	-	LC	-	-	X		
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	-	-	X		
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	-	-	X		X
Soufré	<i>Colias hyale</i>	-	-	LC	-	-	X		
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	LC	-	-	X		X
Virgule	<i>Hesperia comma</i>	-	-	LC	-	Det.			X
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	LC	-	-	X		
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	-	-	LC	-	-	X		
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	-	LC	-	-	X		
Piérïde de la Moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	-	-	LC	-	-	X		
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	-	-	LC	-	-	X		
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	-	-	X		
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-	-	X		
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	-	-	X		
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-	-	LC	-	-	X		
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	-	-	X		
Piérïde du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	-	-	X		
Piérïde du Navet	<i>Pieris napi</i>	-	-	LC	-	-	X		
Piérïde de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-	-	X		X
Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	-	-	LC	VU	Det. ss cond.	X		
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	-	-	LC	-	-			X
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	-	-	X		
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	LC	-	-	X		
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	-	-	X		
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	LC	-	-	X		
Odonates									
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	LC	LC	-			X
Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i>	-	-	LC	LC	-			X
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	-	LC	LC	-			X
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	-	-	LC	LC	-			X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	LC	LC	-			X
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	-	-	LC	LC	-			X
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	-	LC	LC	-			X
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	-	-	LC	LC	-	X		
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	-	-	LC	LC	-			X
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	-	-	LC	VU	Det.	X		
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	-	-	LC	LC	-			X
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	-	-	LC	LC	-	X		
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Agrion à larges pattes	<i>Platynemis pennipes</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	-	-	LC	LC	-			X
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	-	-	LC	LC	-			X
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	-	-	LC	LC	-			X
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	-	LC	LC	-	X		
Orthoptères									
Œdipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	-	-	LC	DD	-	X		
Œdipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>	-	-	LC	LC	-			X
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	-	-	LC	LC	-	X		
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	-	-	LC	LC	-			X
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	-	-	LC	LC	-			X
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	-	-	LC	LC	-			X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	-	-	LC	LC	-	X		
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	-	-	LC	LC	-	X		
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	-	-	LC	LC	Det.			X
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	-	-	LC	LC	-			X
Œdipode turquoise	<i>Œdipoda caerulescens</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	-	LC	LC	-			X
Phanéoptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	-	-	LC	LC	-			X
Phanéoptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	-	-	LC	LC	Det.	X		
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i>	-	-	LC	LC	-			X
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	-	-	LC	LC	-			X
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	-	-	LC	LC	-			X
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	-	-	LC	LC	-			X
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Coléoptères saproxylophages									
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	An. II	Art. 2	-	-	Det.	X		
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	An. II	-	-	-	Det.			X

Légende :

- An. II : espèces inscrites à l'annexes II de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRN : Liste rouge des espèces menacées en France, chapitre papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012) & chapitre libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) / Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET E. & DEFAUT B., 2004) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge des Lépidoptères de la région Centre (2013) / Liste rouge des Odonates en Centre-Val de Loire (2022) / Liste rouge des orthoptères de la région Centre (2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ : espèce appartenant à la Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF de la région Centre-Val-de-Loire (2018)

13.2.2 Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	An. IV	Art. 2	LC	NT	-			X
Crapaud commun/épineux	<i>Bufo bufo/spinosus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		
Crapaud indéterminé	<i>Bufo</i>	-	-	-	-	-			X
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	-			X
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		
Grenouille commune	<i>Pelophylax esculentus</i> kl.	An. V	Art. 4	NT	LC	-	X		X
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	Art. 3	LC	LC	-			X
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	An. II & IV	Art. 2	NT	NT	Det. ss cond.			X

Légende :

- Europe : An. II/IV/V : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV et/ou V de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- France : Protection Nationale. Espèce inscrite à l'arrêté du 08 janvier 2021 modifié fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Article 2 = protection des individus et de leurs habitats ; Article 3 = protection des individus ; Article 5 = interdiction de la mutilation des individus.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des amphibiens de la région Centre (2012) : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : Det. : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Centre Val de Loire ; Det. ss cond. : espèce déterminante sous conditions (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2017).

13.2.3 Reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	NT	Det. ss cond.	X		X
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	X		X
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	-	Art. 2	LC	LC	-			X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	X		X

Légende :

- Europe : An. II/IV/V : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV et/ou V de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- France : Protection Nationale. Espèce inscrite à l'arrêté du 08 janvier 2021 modifié fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Article 2 = protection des individus et de leurs habitats ; Article 3 = protection des individus ; Article 5 = interdiction de la mutilation des individus.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015) : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable.
- LRR : Liste rouge régionale des amphibiens de la région Centre (2012) : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable.
- Dét. ZNIEFF : Det. : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Centre Val de Loire ; Det. ss cond. : espèce déterminante sous conditions (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2017).

13.2.4 Oiseaux en période de nidification

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021 toutes périodes confondues)
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-			X
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-			X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	-	NT	NT	-	X		X
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	An. I	Art. 3	VU	LC	Det. ss cond.	X		
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Art. 3	VU	VU	Det. ss cond.			X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	Art. 3	NT	LC	-	X		X
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	An. I	Art. 3	NT	-	Det. ss cond.			X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-			X
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	-	Art. 3	LC	NT	Det. ss cond.	X		
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	-	Art. 3	LC	VU	Det. ss cond.	X		
Oedicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	-			X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	Det. ss cond.	X		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Art. 3	VU	LC	-	X		X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	-	Art. 3	VU	LC	-	X		X
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	An. I	Art. 3	EN	CR	Det. ss cond.			X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021 toutes périodes confondues)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	An. I	Art. 3	NT	EN	Det.			X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	An. I	Art. 3	LC	NT	Det. ss cond.	X		X
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	An. I	Art. 3	NT	VU	Det. ss cond.			X
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	-	-	DD	NE	-	X		
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	-	LC	LC	Det. ss cond.	X		X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	-	LC	LC	Det. ss cond.	X		X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	-	Art. 3	NT	LC	-	X		X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	-			X
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	-	Art. 3	LC	NT	-	X		X
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Art. 3	VU	NT	-	X		X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-	Art. 3	LC	NT	Det. ss cond.			X
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Art. 3	NT	LC	-	X		X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021 toutes périodes confondues)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	An. I	Art. 3	CR	-	-			X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Art. 3	NT	LC	-	X		X
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	An. I	Art. 3	NT	LC	-			X
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	-	Art. 3	VU	NT	-	X		X
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	-	Art. 3	NT	LC	-			X
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	-	X		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	-	-	LC	NT	-			X
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	Art. 3	LC	NT	-			X
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	-	-	LC	NE	-	X		X
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-			X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021 toutes périodes confondues)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	-	Art. 3	NT	VU	Det. ss cond.			X
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Art. 3	NT	NT	Det. ss cond.			X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	-	Art. 3	VU	CR	Det. ss cond.			X
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Art. 3	NT	LC	-	X		X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Art. 3	VU	LC	-			X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	LC	-	X		X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	Art. 3	NT	LC	-	X		X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	-	Art. 3	LC	LC	-			X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	X		X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	LC	LC	-	X		X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021 toutes périodes confondues)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	-	LC	LC	-			X
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	-	Art. 3	LC	NT	-	X		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	-	NT	VU	Det. ss cond.			X

Légende :

- An. I : espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux »
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) : CR : en danger critique d'extinction ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (IUCN, 2013) : CR : en danger critique d'extinction ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ SS cond. : espèce déterminante sous condition ; DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Centre-Val de Loire (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CRSPN du 28 avril 2016).

13.2.5 Mammifères (hors chiroptères)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	-	LC	LC	-			X
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Art. 2	LC	LC	-			X
Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	An. IV	Art. 2	LC	VU	Det.	X		
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	-	-	LC	LC	-	X		X
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	An. V	-	LC	LC	-			X
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-	-	LC	LC	-			X
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	NT	LC	-	X		
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Art. 2	LC	LC	-	X		
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	LC	LC	-	X		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	LC	LC	-	X		
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	LC	-			X

Légende :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus.
- LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2017) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des mammifères (CSRPN, 2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : Det. : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Centre-Val de Loire (DREAL Centre-Val de Loire, 2018)

13.2.6 Chiroptères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	NT	Dét.	X		
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	-	Grp		X
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	LC	Dét	X		
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	LC	Dét	X		
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	Dét	X		
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	Art. 2	NT	NT	Dét	X		
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	An. IV	Art. 2	VU	NT	Dét	Grp		
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	X		
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	An. IV	Art. 2	NT	NT	Dét	X		
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	-	X		
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	An. IV	Art. 2	LC	DD	Dét	Grp		
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	Grp		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Source de la donnée		
		Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Inventaires 2022		Bibliographie (espèces signalées entre 2007 et 2021)
							BIOTOPE	RÉSEAU PARTICIPATIF	
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	NT	Dét	X		

Légende :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017) : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des mammifères (CSRPN, 2012) : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.
- Dét. ZNIEFF : Dét. : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Centre-Val de Loire (DREAL Centre-Val de Loire, 2018)
- Grp = groupe d'espèce

Synthèse de l'activité au sol des chiroptères enregistrés sur l'aire d'étude immédiate toutes périodes confondues

Nom vernaculaire	Occurrence nuit	Moyenne Contact Nuit	Maximum Contact Nuit	Total contact	Activité Médiane	Activité Maximum
Pipistrelle commune	100 %	107	271	535	Moyenne	Forte
Barbastelle d'Europe	80 %	13,4	34	67	Forte	Forte
Groupe Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	100 %	12,8	21	64	Moyenne	Moyenne
Murins indéterminés	80 %	11	27	50	Moyenne	Forte
Pipistrelle de Kuhl	80 %	9,2	24	46	Moyenne	Moyenne
Groupe Oreillard roux / gris	80 %	2,2	4	11	Moyenne	Moyenne
Groupe Sérotine commune / Noctules	60 %	2,4	7	10	Moyenne	Moyenne
Grand murin	40 %	1	4	5	Moyenne	Forte
Murin à oreilles échancrées	20 %	0,6	3	3	Moyenne	Moyenne
Noctule de Leisler	20 %	0,6	3	3	Moyenne	Moyenne
Murin de Natterer	40 %	0,4	1	2	Faible	Faible
TOUTES.ESPECES	100 %	140,4	291	796	Moyenne	Forte

Légende :

- Occurrence Nuit = Pourcentage d'occurrence nuit sur la saison (rapport du nombre de nuit où l'espèce a été contactée sur le nombre de nuit total d'enregistrement)
 - Moyenne Contact Nuit = Moyenne du nombre de contacts par nuit
 - Maximum Contact Nuit = Nombre maximum de contacts enregistrés au cours d'une nuit
 - Total Contact = Somme des contacts enregistrés au cours de la période d'étude
 - Activité Médiane = Niveau d'activité médian / Activité Maximum = Niveau d'activité maximum
- L'estimation du niveau d'activité est issue du référentiel Actichiro® (Biotope & HAQUART, 2013), basé sur un important pool de données réelles qui ont fait l'objet d'analyses statistiques.
- Pour rappel, l'unité de contact utilisé est la minute positive. Tout contact affiché correspond donc à une minute au cours de laquelle une espèce a été contactée

Atlas DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

